PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
GRANDLYON

100 PROPOSITIONS POUR LE CLIMAT

LIVRET ISSU DES ATELIERS POUR LE CLIMAT
— MARS À SEPTEMBRE 2019

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

Numérique et empreinte carbone 6

Efficacité énergétique : logement 27

Efficacité énergétique des Bâtiments tertiaires 43

Adaptation de la ville aux effets du changement climatique 49

Mobilité 72

Energies renouvelables 87

Consommation et déchets 97

Entreprises et transition climatique 109

implication et Engagement citoyens 123

INTRODUCTION

Une prise de conscience partagée de l'enjeu climatique

Nous faisons aujourd'hui face à une crise climatique qui s'amplifie chaque jour davantage. Nous entrons dans une phase cruciale de la transition écologique et sociale : la décennie 2020-2030 devra accueillir des changements décisifs permettant de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. En réponse à cette crise et à la prise de conscience croissante de millions de citoyens des enjeux environnementaux, la Métropole de Lyon entend prendre toutes ses responsabilités au regard de ses compétences pour accélérer la transition de notre société vers un modèle centré sur la lutte contre l'aggravation du changement climatique et notre adaptation aux évolutions déjà en partie inéluctables.

Le Plan Climat Air Energie Territorial, socle d'une stratégie territoriale partagée

La révision du Plan Climat Air Energie Territorial, lancée en 2019, prend, dans ce contexte, tout son sens. Le PCAET a été institué par le Plan climat national en 2011 et les lois Grenelle de 2009 et 2010, et réaffirmé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Il répond à une logique à la fois stratégique et opérationnelle, dirigée vers tous les secteurs d'activité afin d'avoir une approche qui soit la plus globale possible. L'ambition est à la fois de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et d'adapter au mieux le territoire aux conséquences inévitables du changement climatique en cours. Au-delà de sa nature réglementaire, la Métropole de Lyon a fait de son PCAET un projet territorial de développement durable. L'investissement du Grand Lyon sur les questions climatiques est en effet ancien : dès 2005, son Agenda 21 définit un plan d'action tourné vers la lutte contre l'effet de serre. Deux ans plus tard, le Grand Lyon met en œuvre un Plan Climat Energie. L'année 2010 est marquée par la 1ère Conférence Energie Climat, structurant une démarche partenariale élargie dans les politiques climatiques du territoire. La Métropole de Lyon a ainsi toujours placé la dimension partenariale au cœur de son action climatique en se positionnant en coordinatrice et accélératrice du volontarisme et des initiatives de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, entreprises et acteurs économiques, associations, citoyens... À ce jour, plus de 130 structures sont ainsi partenaires signataires du PCAET.

On S'Y Met Tous pour accélérer la dynamique partenariale

Dans le cadre de la révision de son Plan Climat Aire Energie Territorial, la Métropole de Lyon a souhaité amplifier cette dynamique partenariale. Si la Métropole entend accompagner les transitions à travers ses politiques publiques, l'enjeu climatique appelle la mobilisation de tout le territoire. S'y Mettre Tous, des collectivités locales aux entreprises en passant par les associations et chaque habitant du territoire est nécessaire pour relever ces défis.

Pour cette raison, la révision du PCAET s'est inscrite dans une démarche partenariale et concertée importante. La trajectoire du PCAET 2030 a ainsi été élaborée en lien avec les partenaires du PCAET et a fait l'objet d'une concertation réglementaire permettant aux acteurs du territoire de s'exprimer sur ces objectifs et sur les principaux leviers d'action mis en œuvre par la Métropole à travers ses

différentes politiques[1]. Mais dans une logique de coresponsabilité, la Métropole a également souhaité ouvrir l'opportunité d'une recherche de solutions nouvelles avec les acteurs du territoire. Ce fut le sens de la démarche #OnS'YMetTous : ouvrir des espaces de dialogue et de réflexions collectives pour imaginer des actions et initiatives susceptibles de venir compléter les politiques métropolitaines. Dans cette visée opérationnelle et pour une véritable plus-value, il a été proposé aux participants de se concentrer sur des propositions en nombre limitées mais plus abouties et sur des approches nouvelles par rapport aux actions déjà programmées dans le cadre du projet de PCAET.

9 ateliers de travail ont ainsi été constitués autour de thématiques clés pour le défi climatique, traitées lors d'1 à 3 séances dédiées :

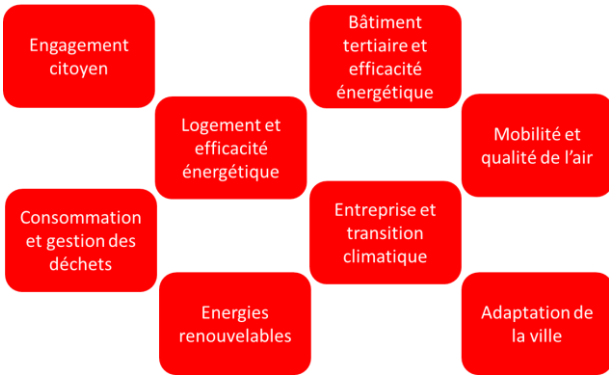

Chacun de ces groupes de travail a été porté par la direction sectorielle concernée de la Métropole de Lyon. Ce choix d'animation répond à la nature transversale d'une politique de lutte et d'adaptation au changement climatique : moins que développer une « super politique » surplombant les autres mais éloignée du terrain, l'enjeu est davantage de prendre toujours plus en compte ces enjeux dans les différentes politiques menées.

L'implication élargie des services métropolitains permet d'accélérer cette dynamique multisectorielle. Plus encore, alors que la Métropole a déjà inscrit les enjeux climatiques dans ses politiques sectorielles, il s'agit également d'encourager le passage à l'action de l'ensemble des acteurs. Les propositions des groupes s'adressent ainsi tant à la Métropole, qu'aux collectivités, aux associations, aux entreprises, aux citoyens, etc. D'une manière générale, les groupes ont souligné le rôle des collectivités sur la dynamique à suivre, particulièrement en étant claires sur les objectifs vers lesquels chacun doit tendre et sur lesquels elles s'engagent.

Le territoire a répondu présent à l'appel de la Métropole avec plus de 500 participants aux ateliers. Au total, 100 idées d'action ont été produites, preuves que les idées ne manquent pas ! Ce livret regroupe l'ensemble des fiches-actions développées par les participants.

Et maintenant, comment on s'y met concrètement ?

Ce cahier d'idées d'actions constitue le préalable au passage à l'action. La mobilisation de tous ne s'arrête pas là et doit continuer. Ces propositions doivent ainsi continuer leur cheminement pour se concrétiser à travers différents chemins qu'entend porter ce cahier et la démarche On S'Y Met Tous :

- **Favoriser le dialogue public :** en étant ainsi publiées, les Propositions issues de la démarche sont versées au débat public et politique. Elles viennent nourrir les réflexions en cours sur le territoire pour enrichir les actions opérationnelles du plan climat ;
- **Nourrir les réflexions techniques sur les politiques métropolitaines :** l'implication des services métropolitains dans la démarche avait pour objectif de continuer à nourrir les réflexions techniques sur les

[1] Renvoi au projet de PCAET, bilan de la concertation réglementaire

différentes politiques sectorielles. Plusieurs actions sont ainsi susceptibles d'être approfondies et travaillées par les services compétents ;

- **Nourrir les acteurs du territoire :** au-delà des services métropolitains, c'est à l'ensemble des acteurs du territoire de s'approprier ces actions. Chaque collectivité, chaque entreprise, chaque association, chaque organisation du territoire est invitée à s'approprier les Propositions issues de ces réflexions collectives pour chercher à les mettre en œuvre. La Métropole entend faciliter ces initiatives et aura une écoute attentive à tous les porteurs de projet qui souhaiteraient s'en emparer.

Il s'agit donc bien de S'Y Mettre Tous et tous ensemble ! Dans le cadre du suivi partenarial et de l'évaluation du PCAET, la Métropole assurera un suivi dans le temps de ces Propositions pour mesurer leur concrétisation partenariale en complément des actions programmées dans le cadre du PCAET.

.

NUMÉRIQUE ET EMPREINTE CARBONE

3 ATELIERS DE TRAVAIL EN MARS, JUIN ET SEPTEMBRE 2019

110 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Comme le souligne le Livre Blanc du Numérique et Environnement[2], le numérique apparaît comme un puissant vecteur de transition énergétique (optimisation des infrastructures de transports, de la gestion des déchets, des réseaux de distribution d'énergie…). Toutefois, il constitue également une source croissante de consommation énergétique. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être pointés, comme la durée de vie de plus en plus courte des terminaux numériques, l'expansion des datacenters, ou encore les dernières avancées technologiques nécessitant de plus en plus de ressources (vidéos streaming en ultra haute définition, expansion des mécanismes « blockchain », intelligence artificielle, objets connectés…).

Le numérique représente 3% de la consommation d'énergie en France (12% des consommations d'électricité). Les ¾ de cette consommation d'énergie sont liées aux terminaux (ordinateurs, téléphones), le reste au transport et au stockage de la donnée. A horizon 2030, cette consommation devrait augmenter de 25%[3]. Face à ce constat, de nombreuses associations et organismes de recherche invitent, non pas à se passer du progrès offert par ces technologies, mais à réfléchir à comment les employer tout en limitant leur empreinte énergétique et carbone.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Pour que le numérique soit un véritable levier de transition énergétique, prendre en compte son empreinte carbone devient incontournable. Cette réflexion sur le "numérique raisonné" s'inscrit en lien direct avec la stratégie "Grand Lyon Métropole Intelligente", dont un des principaux piliers repose sur le développement des services numériques et du Très Haut Débit mais concerne en réalité l'ensemble des acteurs du territoire.

Activités économiques, usages sociaux, éducation… le numérique est devenu structurant pour l'évolution de tous les pans de notre société, c'est donc l'ensemble des acteurs, des opérateurs du numérique aux différents usagers professionnels comme particuliers, qui doivent s'impliquer pour un numérique plus sobre.

[2] Iddri, FING, WWF France, GreenIT.fr (2018), Livre blanc Numérique et Environnement

[3] Données 2015, institut Négawatt

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon intègre en partie ces enjeux, notamment dans les sections :

Tous héros ordinaires : consommation responsable et économie circulaire

Une économie intégrant les enjeux du changement climatique : incitation à la mise en place de démarches d'économie circulaire, animer une démarche autour de l'impact carbone du numérique.

Pour autant, les ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions concrètes qui pourraient contribuer à une démarche structurée, permettant de limiter tant l'impact énergétique des infrastructures que celui des équipements (efficacité et sobriété des usages).

Le groupe de travail a mis en exergue 6 principaux enjeux, chacun assortis de propositions d'action concrète entrant pleinement dans le champ du PCAET :

- Accompagner les acteurs sur la réduction de l'empreinte carbone numérique
- Développer les filières du numérique responsable (sobriété, lowtech, écoconception et réparabilité…)
- Sensibiliser pour mieux consommer le numérique
- Mesurer l'impact du numérique
- Décider au regard de l'impact des projets numériques
- Rendre la Métropole exemplaire en matière de numérique raisonné

Les fiches actions ci-après, formalisées par le groupe, explicitent pour chacun de ces enjeux les pistes d'actions spécifiques à approfondir afin de compléter les actions prévues au titre du PCAET.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1.Accompagner au changement de pratiques	1 Des leviers incitatifs pour une sobriété d'usage du numérique chez les professionnels
	2.Un service d'accompagnement des acteurs régionaux de la filière numérique
2. Développer les filières du numérique responsable	3.Développer la thématique du numérique responsable au sein des formations de l'enseignement supérieur
	4.Soutenir le développement du logiciel libre pour le rendre performant et désirable
	5.Soutenir l'entrepreneuriat/l'intrapreunariat et la recherche permettant le développement de la filière numérique responsable
	6.Une filière de l'économie circulaire des équipements numériques sur le territoire
3. Sensibiliser pour mieux consommer	7.Des ateliers de réparation numérique à destination des citoyens
	8.Une campagne de sensibilisation à travers les moyens de communication du territoire
	9.Mettre en avant les bienfaits de la sobriété numérique
	10.Un lieu totem du numérique responsable
	11.Organiser un débat démocratique sur la question de l'empreinte environnementale des nouvelles technologies
4. Mesurer et décider au regard de l'impact du numérique	12.Référencer ou développer des outils de mesure de l'empreinte carbone du numérique
	13.Exploiter l'Open Data pour réduire l'impact environnemental
	14.Développer l'audit / la labellisation des services numériques sur le territoire
	15.Un document de référence sur les critères de l'empreinte carbone du numérique
	16.Analyser les choix technologiques du territoire sous l'angle de l'impact environnemental du numérique en impliquant les citoyens
	17.Une commande publique et une politique d'équipement numérique de la Métropole responsable
	18. Rendre la Métropole exemplaire dans ses pratiques numériques

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

DES LEVIERS INCITATIFS POUR UNE SOBRIÉTÉ D'USAGE DU NUMÉRIQUE CHEZ LES PROFESSIONNELS

Objectifs		Accompagner les acteurs à réduire l'empreinte environnementale du numérique à tous les niveaux (réduction de consommation électrique, de la pollution liée à la production des équipements et aux déchets…). Favoriser la prise de conscience des utilisateurs en impliquant tous les acteurs de l'entreprise.
Description	Quoi ?	Utiliser les politiques publiques d'accompagnement : ADEME : aides financières / assistance ; CCI : accompagnement ; Métropole : aides locales. Utiliser des leviers internes à l'entreprise : sensibilisation (RSE : charte / challenge entreprises / ateliers / labels) Engager les entreprises du territoire de la Métropole : inciter à l'obtention du label Numérique Responsable.
	Pour qui ?	Acteurs publics : ADEME, CCI, Métropole…, et tous les utilisateurs du numérique au sein de l'entreprise.
	Quand ?	Charte / ateliers : ponctuel ; challenges : permanent ; adoption de labels / intégration dans la politique de communication et de RSE.
	Climat et Solidarité	Fracture numérique → le sujet est fédérateur en entreprise.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	CCI et acteurs privés de conseil, ADEME, ENE, Digital League.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait organiser des journées thématiques, fournir une aide publique à la sollicitation d'organismes de conseil, émettre des appels d'offres.
	Conditions de réussite	Prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes.

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

DÉVELOPPER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS RÉGIONAUX DE LA FILIÈRE NUMÉRIQUE

Objectifs		Accompagner tous les acteurs du numérique pour la transformation de leurs usages et de leur compréhension de l'empreinte carbone du numérique.
Description	Quoi ?	Mettre en place un service d'accompagnement des acteurs du numérique. Créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant la région et la Métropole, son intervention serait centrée sur la promotion et la sensibilisation au numérique responsable, via des acteurs et associations existantes (CNUMR, GreenIT, The Shift Project, Greenspector…) Informer, orienter, labelliser.
	Pour qui ?	Filière numérique (SSII, média, industries créatives), les entreprises ayant de forts impacts numériques, les collectivités territoriales, les entrepreneurs du numérique, toute entreprise du territoire développant un service ou un équipement numérique.
	Quand ?	Permanent.
	Climat et Solidarité	Une conception du numérique plus responsable permettrait de le rendre aussi plus accessible, y compris aux personnes en situation de handicap.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	GreenIT.fr / INR → label "numérique responsable", OPQUAST (bonnes pratiques numériques, pionniers du numérique responsable, collectif Conception Numérique Responsable (CNUMR), la DIRRECTE, CCI, toutes les structures impliquées (Shift Project, EcoInfo), CNR (laboratoires de recherche régionaux).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait cocréer la structure et utiliser la concentration d'acteurs sur son territoire : part supérieure aux autres territoires métropolitains de la région.
	Conditions de réussite	Consensus politique Région / Métropole(s) / Etat, implication du plus grand nombre, mêler discours économique et écologique.

PROPOSITION N°3 *Sous-thème n°2*	**DÉVELOPPER LA THÉMATIQUE DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Objectifs		Informer, sensibiliser et former les futurs acteurs professionnels et les enseignants. Développer les compétences dans ce domaine et encourager le développement de nouvelles filières du numérique responsable et la création d'emplois dans ce secteur.
Description	**Quoi ?**	Faire appel à des experts, des collectifs, des associations pour développer les formations. Développer des modules de formation (proposés en formation continue ou initiale), en présentiel mais aussi en ligne (MOOC) pour toucher le plus grand nombre. Intégrer ce volet dans le certificat C2I et développer un certificat avancé pour les formations informatiques. Créer un référentiel de compétences avec les différentes parties prenantes.
	Pour qui ?	Étudiants du supérieur, formation continue, formation professionnelle, enseignants qui veulent se former à ces nouvelles compétences, public en réinsertion
	Quand ?	Action permanente (délai : dans le secteur public, horizon de 5 ans / dans le secteur privé peut être plus rapide car des structures peuvent se créer spécifiquement tel qu'école 42, école LDLC, Simplon…)
	Climat et Solidarité	Orienter le public féminin vers ce type de formation pourvoyeur d'emplois à l'avenir en leur montrant la diversité des métiers dans ce domaine Donner envie à toutes les personnes en décrochage scolaire de se former sur ces métiers (ex : Simplon)
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Université Lyon 3 (support au dispositif), D2SI (intervenants), association Conscience & Impact Ecologique (CIE) à Lyon, Le Wagon, Simplon, Eco Info : groupement de services du CNRS, association ELAN, GreenIT.fr, INSA Lyon → Ingénieur Numérique Responsable
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait créer des événements comme le Digital Summit, des initiatives à destination des étudiants et créer une plateforme coopérative qui recense l'ensemble des acteurs et initiatives du domaine sur le territoire.
	Conditions de réussite	A envisager dès l'école primaire pour plus de réussite et pour les stages de courte durée (en insertion professionnelle ou dans les premières années du supérieur), mettre en place une sorte de service civique du numérique responsable.

PROPOSITION N°4 *Sous-thème n°2*	**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL LIBRE POUR LE RENDRE PERFORMANT ET DÉSIRABLE**

Objectifs		Rendre accessible au plus grand nombre les logiciels libres. Lutter contre l'obsolescence des logiciels et des machines.
Description	**Quoi ?**	Actions de promotion du logiciel libre : démonstration de logiciels libres dans les collèges et lycées. Démontrer que la transition n'est pas trop coûteuse, favoriser l'exemplarité des institutions publiques, former dès le plus jeune âge à l'informatique "libre". Intégrer des logiciels libres dans les organismes publics : Métropole de Lyon, formation (collèges / lycées) pour lutter contre le lobby de Google ou Microsoft.
	Pour qui ?	Ensemble des entreprises (privées ou publiques) utilisant des outils standards (progiciels bureautiques par exemple).
	Quand ?	Action permanente sur l'utilisation et ponctuelle sur la transition.
	Climat et Solidarité	Accessibilité par la gratuité / ne nécessite pas forcément des ordinateurs ultra-performants.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Société de développement de logiciel libre (exemple : Hashbang), opérateurs de services publics.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait mettre en œuvre l'utilisation du logiciel libre.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°5 *Sous-thème n°2*	**SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT/L'INTRAPRENEURIAT ET LA RECHERCHE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

Objectifs		Faciliter et accompagner la démarche numérique responsable à l'aide d'outils facilement utilisables.
Description	**Quoi ?**	Développer des outils permettant aux entrepreneurs d'évaluer l'empreinte environnementale de leur activité numérique : - Concevoir et diffuser aux entrepreneurs ou intrapreneurs un "Guide des bonnes pratiques pour un numérique responsable". - Avoir la capacité de s'auto-évaluer selon différents critères (équivalent Nutriscore / Yuka version numérique). Sensibiliser à l'impact environnemental de certains modèles économiques (ex : économie de l'attention ou de la donnée). Mettre en avant des modèles vertueux (exemple : économie de la fonctionnalité). Agir sur la complexité des normes et leur compréhension.
	Pour qui ?	Toutes les entreprises du secteur numérique en priorité (mais aussi toute entité utilisant le numérique).
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Intégrer les notions de design inclusif.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Université et associations, organismes patronaux (MEDEF, CPME), CCI, incubateurs, pôles de compétitivité, clusters (diffusion et communication), fournisseurs de solutions informatiques, entreprises de conseil et certification (AFNOR), FING.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait exiger un label sur les appels d'offres, ainsi que fournir un accompagnement et un test du guide.
	Conditions de réussite	Être concret et pragmatique, donner des éléments illustrés et factuels permettant la mise en œuvre d'indicateurs.

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°2

DÉVELOPPER UNE FILIÈRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs

Réduire la consommation de nouveaux équipements numériques et donc réduire la consommation de matières premières, d'énergie, d'eau…

Réduire les déchets numériques.

Augmenter le réemploi et le recyclage des appareils numériques.

Informer et sensibiliser au sujet de l'obsolescence des équipements numériques.

Description

Quoi ?

Allonger la durée de vie des équipements numériques en facilitant leur réparation et réemploi.

Développer et sécuriser les filières de recyclage des équipements numériques.

Pour qui ?

Le territoire (renouvellement d'équipements numériques / soutien de la filière économie circulaire) et les citoyens.

Quand ?

Action permanente.

Climat et Solidarité

Accès facilité à du matériel d'occasion, création d'emploi dans la filière de l'économie circulaire, création de lien social grâce aux ateliers de réparation.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

CIRIDD, Open CyLife (atelier de sensibilisation, information et lien avec les acteurs de numérique responsable), L'Atelier Soudé, Mcarré, pôle éco-conception, ENVIE, Commown.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait mettre à disposition un lieu, réunir les premiers acteurs pour initier la structuration de la filière, lancer un appel à projet pour la création de la filière, mettre en relation les acteurs locaux.

Soutien de la Métropole auprès des acteurs de proximité et implication des partenaires.

Conditions de réussite

Donner de la visibilité sur le développement et la création de cette filière → communiquer.

Identifier la création de valeur de la chaîne et une répartition équilibrée sur ses différentes séquences.

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°3

DES ATELIERS DE RÉPARATION NUMÉRIQUE À DESTINATION DES CITOYENS

Objectifs		Prolonger la vie des appareils numériques. Sensibiliser le public à l'obsolescence logicielle et à l'obsolescence des équipements. Faire des économies à l'échelle individuelle.
Description	Quoi ?	Atelier fonctionnant sur le principe de "l'auto-réparation collaborative" (type atelier de réparation de vélos) ouvert à tout public, intégrant la partie matériel et logiciel, donner une prédominance au libre (Linux). Prévoir des temps d'animation et de sensibilisation. Ateliers en lien avec d'autres types d'ateliers (vélo, menuiserie), réseau de réparation. Conseils « neutres et de confiance » sur les réparations.
	Pour qui ?	Tout public, citoyens et entreprises (dons d'ordinateurs), filières de don de matériel.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Economie sur la consommation et possibilité de s'équiper à bas coût.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	EISEINIA (encadrement, organisation d'ateliers), D2SI (ateliers, mise en réseau), Devoteam (multiplication d'échelle), L'Atelier Soudé (réparation d'équipements), filière de l'économie circulaire (exemple : ferrailleur G2D2), partenaire technique bénévole ou salarié (information).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait participer aux budgets de fonctionnement et aux investissements, mettre à disposition des locaux, communiquer, lutter contre le lobbying favorisant l'obsolescence et les législations arrangeantes et garantir une couverture géographique homogène (un atelier par quartier).
	Conditions de réussite	Implication des citoyens, locaux adaptés et maillage territorial, horaires d'ouverture larges.

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°3

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À TRAVERS LES MOYENS DE COMMUNICATION DU TERRITOIRE

Objectifs		Faire prendre conscience des enjeux d'un mauvais usage ou d'une surconsommation d'équipements et de services numériques.
Description	Quoi ?	Organiser des ateliers au sein des conseils de quartiers pour sensibiliser et donner à chacun les moyens de faire évoluer ses habitudes. Organiser des week-ends et des semaines thématiques. Valoriser le résultat avec une grande campagne incitative et en assurant la continuité de l'action.
	Pour qui ?	Tout public.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Accompagner les personnes les plus en difficulté avec le numérique.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Conseils de quartier et CIL (Centre d'intérêts locaux), mairies d'arrondissement, Métropole et mairie centrale, Communes, CNRS (vulgariser les travaux de recherche).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait fournir des moyens humains et financiers.
	Conditions de réussite	Motiver les acteurs sur le long terme, réunir les acteurs régulièrement pour garder un contact humain, ressources humaines.

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°3

METTRE EN AVANT LES BIENFAITS DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Objectifs		Sensibiliser à l'empreinte carbone liée au numérique et aux impacts indirects (utilisation ressources rares, recyclage, obsolescence). Prévenir les impacts négatifs sur la santé (fatigue mentale, ondes, capacité de concentration) et sur les relations sociales.
Description	Quoi ?	Développer des ateliers pédagogiques sur les outils numériques grand public. Mener une éducation au numérique dans les écoles. Former des médiateurs du numérique dans les administrations (intégration de la sobriété dans leurs interventions). Mener une campagne de communication sur les écogestes et les moyens de limiter les flux de données.
	Pour qui ?	Le grand public, les scolaires (primaire et secondaire), les quartiers prioritaires.
	Quand ?	Action pluriannuelle.
	Climat et Solidarité	Actions spécifiques en direction de publics les plus fragiles et dans les quartiers prioritaires en lien avec les structures de proximité.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Centres sociaux, communes, associations de sensibilisation au numérique (Fréquence Écoles), écoles.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait assurer le financement et subventionner les associations.
	Conditions de réussite	Motiver les acteurs, former de manière adéquate les ambassadeurs du numérique.

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°3

UN LIEU TOTEM DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Objectifs

Toucher tous les territoires, donner des explications justes et précises, valoriser l'ensemble de la filière, sensibiliser à l'impact du numérique.

Informer pour permettre à chacun de faire des choix responsables.

Description

Quoi ?

Créer un lieu fixe, emblématique, ouvert à tous et gratuit, avec une équipe compétente et passionnée. L'équipe animatrice pourra effectuer des missions de sensibilisation extérieure.

Avoir un lieu ressource d'accès au numérique pour à la fois favoriser l'inclusion numérique tout en sensibilisant au numérique responsable.

Avoir un lieu suffisamment grand pour couvrir les 4 actions : incubation, réparation, sensibilisation et accompagnement.

Pour qui ?

Ouvert à tous.

Quand ?

"Tiers lieu du numérique responsable" ouvert toute l'année, mais activités et actions ponctuelles de sensibilisation.

Climat et Solidarité

Lieu gratuit et ouvert à tous, avec des moyens qui permettent de dépasser la peur du numérique et donne envie de découvrir (exemple : un robot d'accueil).

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Associations, entreprises partenaires (exemple : HEASE), mairies, Métropole, Département, Région.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait créer et financer le lieu, en faire la promotion, le rendre incontournable pour la sensibilisation (sorties scolaires, sorties pédagogiques).

Conditions de réussite

Choix du lieu et des actions, pertinence de l'approche, diversité du personnel (associatifs, fonctionnaires, particuliers, privés).

PROPOSITION N°11 *Sous-thème n°3*	**ORGANISER UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LA QUESTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Objectifs		Confronter les idées sur l'impact dans le numérique : lien besoins - usages. Engendrer la prise de conscience et sensibiliser Prendre des décisions en fonction de ce qui est accepté et ce qui ne l'est pas. Favoriser la participation des différentes parties prenantes.
Description	Quoi ?	Mobiliser les réseaux partenaires sur la préparation à la participation au débat. Communiquer efficacement. Organiser selon le modèle d'une journée avec une amorce originale (théâtre) suivie d'une journée avec des ateliers. Organiser des débats avec des scolaires.
	Pour qui ?	Des participants représentatifs de la société et issues de tout le territoire : citoyens, formation / enseignement, entreprises / industrie, collectivités (élus).
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Participation des jeunes (>12 ans), des personnes âgées, des personnes en exclusion, en situation de handicap, demandeurs d'emploi.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	ADEME (qui pourra apporter des éléments de contexte et de réflexion, la Métropole de Lyon (organisation du débat et mobilisation des parties prenantes), organisations professionnelles des acteurs du numérique, associations de citoyens, rectorat et universités, laboratoires de recherche.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait financer, activer les réseaux, mobiliser des élus.
	Conditions de réussite	Libre expression des parties prenantes (débat libre et ouvert), représentation des parties prenantes, communication en amont pour une participation représentative et en aval pour la restitution des décisions prises.

PROPOSITION N°12

Sous-thème n°4

RÉFÉRENCER OU DÉVELOPPER DES OUTILS DE MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU NUMÉRIQUE

Objectifs

Fournir des outils de mesure et de qualification aux acteurs du numérique : fournisseurs de solutions, consommateurs, décideurs.

Rendre tangible l'impact du numérique sur l'environnement.

Description

Quoi ?

Lancer un appel à manifestation des initiatives existantes.

Émettre des appels à projet.

Recenser et promouvoir : créer des réseaux nationaux et développer une communauté des experts de la mesure.

Adopter une démarche scientifique dans l'analyse, définir des indices pertinents et en indiquer les limites.

Pour qui ?

Quand ?

Action pérenne, avec des mises à jour en continu.

Climat et Solidarité

L'inclusion sociale peut/doit être un des critères d'évaluation des outils recensés, les outils doivent être accessibles à tous (notamment financièrement).

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Entreprises développant des services numériques (ex : GOWO), entreprises ou associations d'accompagnement à la transition (ex : Hespul), instituts de recherche informatique, ADEME, grandes entreprises (RSE), petits acteurs du « numérique sobre », et autres structures pas nécessairement sensibilisées, projet de recherche NégaOctet.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait communiquer et promouvoir ces référentiels et ces outils au niveau de son territoire (organisations et citoyens), communiquer et partager avec d'autres territoires et être pilote à une échelle plus large (régionale, nationale).

Conditions de réussite

Assurer la neutralité des outils, partager l'information, ouvrir les outils, garantir leur accessibilité, progresser par étape et de manière itérative.

PROPOSITION N°12

Sous-thème n°4

EXPLOITER L'OPEN DATA POUR RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Objectifs

Centraliser des informations dans une base de données (éviter la redondance).

Favoriser la création d'entreprises ou de nouveaux services pour la réduction de l'impact environnemental (transport, pollution...).

Description

Quoi ?

Favoriser des infrastructures base de données (serveurs) plus responsables et former des personnes / entreprises à l'utilisation des services open data.

Créer les licences pour favoriser des communs → réciprocité.

Créer une gouvernance de l'open data ouverte à des associations de citoyens et à des entreprises.

Créer un process pour éviter d'avoir des données inutiles et éviter les externalités négatives.

Favoriser les initiatives positives pour le climat (accompagnement, financement, matériel, conseil), créer un forum sur le thème Open Data Métropole.

Pour qui ?

Entreprises, startups et associations.

Quand ?

Action permanente.

Climat et Solidarité

Mise en lien des acteurs par la création d'une communauté et apport de moyens financiers, matériels, des formations aux acteurs de l'ESS et de la solidarité sur l'Open Data.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Entreprises locales de serveurs informatiques plus responsables (énergie verte…), associations pour donner les formations sur l'open data, communautés d'acteurs économiques sur l'Open Data, incubateurs et accélérateurs d'entreprises, TUBA, espace public numérique, avocats (licences d'utilisation des données), juriste des communes.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait créer une ou des communauté(s) sur l'open data, apporter une aide financière, matérielle, formative, créer les infrastructures.

Conditions de réussite

Rendre accessible l'Open Data et en faire la promotion, mettre en place une gouvernance ouverte et démocratique.

PROPOSITION N°13

Sous-thème n°4

DÉVELOPPER L'AUDIT / LA LABELLISATION DES SERVICES NUMÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs		Encourager la mise en œuvre de bonnes pratiques de conception et d'utilisation des services numériques et sensibiliser en facilitant l'audit et la labellisation des PME et TPE du territoire.
Description	Quoi ?	Donner l'exemple : labelliser les services de la Métropole (exemple : label Numérique Responsable) Accompagner les PME et les TPE dans leur labellisation : aider à la formation, intervenir et sensibiliser dans les structures partenaires, participer financièrement aux audits, développer le parrainage et la mise en réseaux, valoriser les acteurs engagés. Imposer les critères de bonnes pratiques et de labellisation dans les marchés publics.
	Pour qui ?	Les PME/TPE, la Métropole, les grands prestataires de la Métropole.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Développer une filière en accompagnant des acteurs de petite taille (ex : microentreprises), permettre l'accessibilité à leurs prestations.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Entreprise du numérique / fournisseurs de services (ex : D2SI), grandes entreprises (ex : Véolia, TCL, EDF, Enedis...), acteurs de l'accompagnement (CCI, CMA), conseillers et auditeurs spécialisés (exemple : Green IT).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait mettre à disposition des moyens, animer et sensibiliser, faire valoir / communiquer / promouvoir auprès des consommateurs / usagers.
	Conditions de réussite	Participation de la Métropole en termes de ressources, d'exemplarité, ne pas attendre que tout soit prêt pour se lancer, gestion proactive des opportunités.

PROPOSITION N°14

Sous-thème n°4

UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LES CRITÈRES DE L'EMPREINTE CARBONE DU NUMÉRIQUE

Objectifs		Aider la prise de décisions dans les choix techniques, sociaux et environnementaux : entreprises, acteurs du territoires, associations, financeurs voire particuliers.
Description	Quoi ?	Elaborer une grille d'évaluation : référencement, labellisation, charte numérique, systèmes de notation Sélectionner les critères / se rapprocher des acteurs de la thématique.
	Pour qui ?	Tout utilisateur (entreprises, associations, producteurs du numérique).
	Quand ?	Action permanente, à actualiser.
	Climat et Solidarité	Co-construction avec différentes catégories sociales.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°16 *Sous-thème n°4*	**ANALYSER LES CHOIX TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE SOUS L'ANGLE DE LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX**

Objectifs		Permettre une meilleure prise en compte des revendications citoyennes. S'interroger au préalable sur la pertinence et le besoin réel des technologies envisagées compte tenu des défis environnementaux colossaux.
Description	**Quoi ?**	Être le plus proactif pour récolter l'avis des citoyens. Lancer des campagnes de communication. Fixer des seuils minimums d'adhésion avant la mise en place d'un projet. Exemple : 50% d'approbation sur 10000 répondants minimum. Elaborer des phases d'expérimentations préalables à chaque projet. *Go/no go* en fonction de critères prédéfinis et rendus publics. Utiliser les outils juridiques à la disposition de la Métropole (exemple : RLPI).
	Pour qui ?	Citoyens, associations, usagers de l'espace public.
	Quand ?	Action permanente, mise en place avant chaque projet.
	Climat et Solidarité	Enjeux d'inclusion numérique si la dématérialisation est prévue.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Collectif Plein la Vue (expérience à travers la participation aux sessions de travail d'élaboration du futur RLPI et à l'enquête publique de mars 2019 avec l'UCIL), structures d'évaluation d'impact des projets envisagés.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se fixer des règles précises et contraignantes pour les *go/no go* projets et rendre publics les contrats qu'elle passera avec les entreprises responsables des choix technologiques envisagés.
	Conditions de réussite	Volonté politique.

PROPOSITION N°17

Sous-thème n°4

UNE COMMANDE PUBLIQUE ET UNE POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DE LA MÉTROPOLE RESPONSABLE

Objectifs		S'assurer que l'impact environnemental soit intégré dans les marchés publics.
Description	Quoi ?	Intégrer un critère sur l'impact environnemental dans l'appel d'offre. Utiliser l'impact environnemental comme critère d'évaluation au même titre que le prix et la réponse technique. Former les chefs de projet et les acheteurs à ces critères. Favoriser l'itératif dans la réponse à l'appel d'offre (prototypage et amélioration continue).
	Pour qui ?	Entreprises du numérique du territoire.
	Quand ?	Action permanente : vote en commission d'élus pour l'appliquer immédiatement sur les nouveaux marchés et ensuite par étape sur les renouvellements.
	Climat et Solidarité	Favoriser les structures de l'ESS ou d'inclusion.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Service des marchés de la Métropole, service de développement économique de la Métropole, Hashbang, Université de Lyon, CNRS (équipe EcoInfo), chambre de commerce, ESN (Peaks, D2SI).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait être pilote.
	Conditions de réussite	Si ¾ des marchés intégrant les critères environnementaux sont fructueux. Satisfaction des usagers des services numériques sobres. La Métropole, les entreprises et les bénéficiaires doivent être impliqués dans le changement.

PROPOSITION N°18

Sous-thème n°4

RENDRE LA MÉTROPOLE EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES NUMÉRIQUES

Objectifs		Minimiser les externalités négatives associées à l'usage du numérique (au sens large) au sein de la Métropole.
Description	**Quoi ?**	Rationaliser l'usage numérique systématiquement avant le lancement d'un projet numérique. Si le besoin est avéré, le service devra alors être éco-conçu. Utiliser des services low-tech lorsque cela est possible.
	Pour qui ?	Usagers des services publics et agents.
	Quand ?	Action permanente et systématique : à requestionner tout le temps dès que le mot "numérique" est dans un projet.
	Climat et Solidarité	Conserver une voie low-tech pour l'accès aux services et continuer à contribuer à la lutte contre la fracture numérique en accompagnant les citoyens les plus en difficulté.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Métropole, acteurs du numérique du territoire métropolitain (ex : coopérative Commown), régies de quartier.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait garantir que les structures partenaires soient sollicitées suffisamment en amont de tout projet impliquant le numérique, avant d'avoir acté / signé des contrats. Elle pourrait trouver un moyen de faire des études d'impact.
	Conditions de réussite	Transparence, horizontalité, rigueur, vision holistique, auto-évaluation.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : LOGEMENT

3 ATELIERS DE TRAVAIL EN MARS, JUIN ET SEPTEMBRE 2019

82 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Le secteur résidentiel représente aujourd'hui le premier poste de dépense énergétique sur le territoire métropolitain avec 29 % de l'énergie totale consommée, et constitue le deuxième émetteur de gaz à effet de serre avec 22 % des émissions, devant le secteur de l'industrie non pétrolière.

Face à ce constat, la Métropole fait de ce secteur le premier levier de sa stratégie de réduction des consommations énergétiques sur le territoire. Ainsi, au sein de l'objectif global de -20% de consommation à horizon 2030, l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements représente à elle seule plus du tiers de cette baisse (environ 35 %).

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Si la Métropole dispose de plusieurs leviers d'actions, tels que le PLU-H pour garantir la sobriété énergétique des nouveaux logements ou encore la plateforme ECORENO'V pour inciter et accompagner les propriétaires bailleurs dans la rénovation du parc ancien, ces derniers ne suffiront pas seuls à atteindre la réduction de consommation visée.

Dès lors, si le projet de PCAET prévoit la construction de 8000 à 8500 logements basse consommation par an ainsi que la construction de 4 écoquartiers à horizon 2030, l'éco-rénovation d'1 logement social sur 2 et d'1 logement privé sur 4 sur la même période ne sera possible qu'à condition d'en associer les principales parties prenantes : Etat (et notamment l'ADEME et l'ANAH) et collectivités, maîtres d'œuvre, opérateurs de terrain (SOLIHA, ALEC…), bailleurs sociaux mais aussi bailleurs privés et propriétaires occupants…

Cette mobilisation générale n'est pas acquise : malgré la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement technique et financier, seulement 68 % des français se préoccupent réellement de la consommation énergétique de leur logement, un chiffre en baisse de 11 points par rapport à l'année 2012[4]. Cet exemple témoigne de la nécessité d'aller plus loin pour amplifier la prise de conscience des occupants et des bailleurs, et ainsi maximiser les effets des dispositifs mis en place.

La mobilisation générale de l'ensemble des acteurs doit également s'accompagner d'une plus grande coordination pour assurer la cohérence des interventions et faciliter l'accès pour tous aux dispositifs existants. C'est sur ces derniers points que se sont ainsi centrés les travaux de l'atelier « Efficacité énergétique des logements ».

[4] Baromètre de l'énergie, 2018, https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2018/11/2018-synthese-barometre-energie-info.pdf

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon agit en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements à travers la section *Aménagement durable et solidaire :*

Aménagement durable et solidaire : *Eco-rénover l'habitat social* principalement par un partenariat et des aides aux bailleurs sociaux

Aménagement durable et solidaire : *Eco-rénover l'habitat privé* en s'appuyant notamment sur les dispositifs d'accompagnement et d'aides financières existants (Ecorenov, ANAH, Fonds Air Bois…).

Pour parvenir à relever ces défis, les échanges ont pointé la complexité du secteur. Pour autant, la grande diversité des acteurs apparaît aussi comme un levier sur lequel s'appuyer.

Dans cet esprit, pour compléter les actions prévues dans le projet de PCAET, le groupe, composé de représentants des propriétaires, d'associations et d'opérateurs de la rénovation énergétique, a ainsi travaillé sur un triple niveau d'enjeux :

- la nécessité de structurer davantage le réseau engagé dans la rénovation énergétique des logements ;
- le besoin de faciliter et simplifier l'accès aux dispositifs existants, notamment via des aides financières ;
- la question de la précarité énergétique pour un meilleur ciblage des ménages concernés pour faire de l'éco-rénovation également un levier d'inclusion.

Les fiches actions ci-après, formalisées par le groupe, explicitent pour chacun de ces enjeux les pistes d'actions à travailler pour y parvenir et accroître ainsi l'effet de levier des actions déjà prévues dans le PCAET.

.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Sensibilisation et prévention	**1**.Echanger pour cibler les ménages en situation de précarité énergétique
	2.Cibler des territoires d'intervention à forte précarité énergétique
	3.Informer et accompagner les propriétaires bailleurs pour la rénovation énergétique des logements
	4.Explorer la mise en place des permis de louer
	5.Réseau d'ambassadeurs dans les logements
	6. Associer les personnes qui travaillent à domicile pour améliorer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique
2. Mutualisation et coordination des acteurs	**7**. Mutualiser la production d'énergie pour protéger les logements de la chaleur
	8.Groupements d'achat pour les matériaux et les choix de l'opérateur
	9.Dispositifs d'aides et bonnes pratiques pour les acteurs de la construction
	10.Créer un lieu physique d'information unique
3. Développer les leviers de financement	**11**.Développer le recours au tiers-financement pour les travaux de rénovation énergétique
	12.Créer une agence de financements publics pour accompagner le changement d'échelle de l'éco-rénovation
	13. Moduler la taxe foncière en fonction de la qualité énergétique

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

ECHANGER POUR CIBLER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITÉ ENERGETIQUE

Objectifs		Certains acteurs sont aujourd'hui éloignés du repérage. Il s'agit d'élargir le partenariat pour mieux repérer les ménages.
Description	Quoi ?	Travailler en lien avec, les services fiscaux, la CAF, l'ANAH et le CCAS. Prendre en compte l'enjeu de la difficile mobilisation du propriétaire à investir sur les locaux qu'il loue. Le Comité technique du Projet Métropolitain des Solidarités pourrait jouer le rôle d'instance technique des actions de lutte contre la précarité énergétique. Cela est fait aujourd'hui avec la CAF sur habitat indigne. Ce partage des informations pourrait s'élargir pour renforcer les actions ciblages.
	Pour qui ?	
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

CIBLER DES TERRITOIRES D'INTERVENTION A FORTE PRÉCARITÉ ENERGETIQUE

Objectifs		Cibler les territoires d'interventions jusqu'à l'échelle des quartiers, afin d'identifier les ménages en précarité énergétique. Adapter la communication et l'accompagnement des acteurs
Description	Quoi ?	Organiser la coordination des parties prenantes : bailleurs sociaux, syndics de copropriété, CCAS et MDM, construction, fournisseurs d'énergie (récolte des données sur les impayés). Exploiter les outils tels que le registre de copropriété. Formation des syndics et copropriétaires.
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	L'action intègre les enjeux d'inclusion sociale.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Objectifs		Atteindre les deux cibles concernées : les bailleurs et maison individuelle et copropriétés. Réaliser l'identification et le repérage.
Description	**Quoi ?**	Harmoniser les aides entre PO et PB. Établir un lien avec la construction d'une SEM (tiers financement). Mettre en place une action de communication et de sensibilisation ciblée avec des messages adaptées. Réaliser le repérage : trouver les contacts (nom, prénom, téléphone, mail) pour alléger les syndics dans les projets de rénovation.
	Pour qui ?	Effectuer une communication ciblée pour les bailleurs.
	Quand ?	AMO repérage liée au projet.
	Climat et Solidarité	Viser une réduction de la précarité
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Ville + ALEC : relayer et diffuser la communication. Ville : identifier les enjeux locaux. AMO et opérateurs : en phase projet, réaliser ou accompagner le repérage (si financement de la Métropole).
	Appui de la Métropole	Préparer des argumentaires Organiser des ateliers bailleurs avec des partenaires.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°1

EXPLORER LA MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

Objectifs		Lutter contre la précarité immobilière.
Description	**Quoi ?**	Mettre en place une expérimentation sur un ou deux territoires avec des maisons individuelles. Communiquer autour des retours d'expérience, et sur le sujet.
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	Exclure de la location (obligation de vendre si une incapacité à remplir les obligations sont constatées). Moduler l'obligation de réalisation de travaux en fonction des revenus des propriétaires.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	Participer aux groupes de travail nationaux.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°1

RESEAU D'AMBASSADEURS DANS LES LOGEMENTS

Objectifs		Inciter sur les actions et les dispositifs (aides à la rénovation) Informer sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Permettre la remontée d'informations des points bloquants, en particulier concernant les montages de dossiers, par les gardiens, copropriétés, agences immobilières, syndics, conseils syndicaux, etc.
Description	**Quoi ?**	Former des ambassadeurs et mettre en place des supports de communication. Établir un lien avec la Métropole (ECORENOV).
	Pour qui ?	Propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et locataires.
	Quand ?	Action de fond.
	Climat et Solidarité	Cette action intègre les enjeux d'inclusion sociale.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	L'UNIS (syndicat de l'immobilier) est déjà impliqué dans ce rôle de formation. « Les Toits de l'espoir » pourraient communiquer vis-à-vis des agences de gestion locative).
	Appui de la Métropole	Impliquer le Programme Coaching Energétique des copropriétés.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°1

ASSOCIER LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À DOMICILE POUR AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ENERGETIQUE

Objectifs		Informer et sensibiliser. Mettre en place des actions de repérage : impliquer la municipalité, la Maison de l'habitat, le quartier.
Description	**Quoi ?**	Former des relais : médiateurs des régies de quartiers, bailleurs, Voisin Malin, Les Petits frères des pauvres, auxiliaires de vies, livreurs à domicile, infirmiers, La Poste, techniciens de maintenance des chaudières, etc. Déployer des outils de remontée d'infos. Organiser la circulation des informations. Agir en s'assurant du consentement des personnes.
	Pour qui ?	Pour tous.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Cette action intègre les enjeux de l'inclusion sociale.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°2

MUTUALISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE POUR PROTÉGER LES LOGEMENTS DE LA CHALEUR

Objectifs		Tenir compte de l'environnement existant autour du lieu de construction identifié afin de mutualiser la production d'énergie (chaleur/froid)
Description	**Quoi ?**	Créer et favoriser les interactions entre acteurs de la biodiversité et du bâtiment.
	Pour qui ?	Acteurs de la biodiversité (professionnels, associations) et professionnels du bâtiment et de la construction.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°2

GROUPEMENTS D'ACHAT POUR LES MATÉRIAUX ET LE CHOIX DE L'OPÉRATEUR

Objectifs		Réduire les factures et les consommations
Description	**Quoi ?**	Favoriser les groupements d'achat dans le domaine de l'énergie et pour les travaux de manières général, en termes de fournitures et de mise en œuvre/pose. Amener la collectivité à jouer le rôle de « tiers neutre ». Mettre en place des lieux physiques d'information et intégrer d'outils participatifs. Encadrer et former les entreprises.
	Pour qui ?	Pour les copropriétés et l'individuel privé, ainsi que l'ensemble des bailleurs.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les structures partenaires pourrait contribuer aux achats et se faire les relais de l'information auprès des autres acteurs.
	Appui de la Métropole	Actions de communication et d'information. Centralisation de volumes importants.
	Conditions de réussite	Intégrer une dimension « challenge » Faire des retours sur les économies réalisées.

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°2

DISPOSITIFS D'AIDES ET BONNES PRATIQUES POUR LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

Objectifs		Favoriser la montée en compétence des professionnels, notamment en redonnant la compétence de prescription aux artisans, et éviter qu'ils se soient que des « poseurs ». Sensibiliser les maîtres d'ouvrage en leur donnant les capacités d'analyse des propositions faites par les bureaux d'études et artisans.
Description	Quoi ?	Organiser des groupes d'échanges et de partages d'expériences entre professionnels et maîtres d'ouvrage, sur un sujet identifié par la Métropole. Renforcer les formations en situation de travail (FEST), et notamment celles inter-corps de métiers. Mettre en avant les actions d'exemplarité et sensibiliser autant les professionnels que les maîtres d'ouvrage
	Pour qui ?	L'ensemble des acteurs de la construction : artisans, maître d'ouvrage, organismes de formation, assureur, fabricants industriels, fédérations professionnelles.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Intervention de l'association Oïkos (développement de la construction et de la rénovation écologique - écoconstruction) dans le cadre des formations et de la diffusion d'informations.
	Appui de la Métropole	Organisation des groupes d'échange et de partage d'expériences. Valorisation des projets d'exemplarité
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°2

CREER UN LIEU PHYSIQUE D'INFORMATION UNIQUE

Objectifs

Améliorer la lisibilité des acteurs et des actions.

Optimiser l'information et l'orientation.

Favoriser la massification de la rénovation énergétique.

Description

Quoi ?

Regrouper les acteurs existants (ADIL, ALEC, SOLIHA, CALI, ADEME, etc.) au sein d'un lieu unique d'information sur l'habitat et l'énergie.

Créer un lieu de formation et de démonstration (exposition de matériel, etc.).

Trouver des relais de terrain et des lieux décentralisés pour faciliter l'accès à tous.

Pour qui ?

Pour tous (particuliers et professionnels).

Quand ?

Ponctuellement : événements thématiques, expositions et formations.

De façon continue : ouverture sur de larges horaires (samedi inclus), permanences décentralisées.

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Relais locaux de terrain : agents des SCHS, CIL, conseils de quartier, etc.

Appui de la Métropole

Aider à la structuration et à la construction du projet.

Mettre un lieu à disposition.

Organiser de la coordination.

Conditions de réussite

PROPOSITION N°11

Sous-thème n°3

DEVELOPPER LE RECOURS AU TIERS-FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Objectifs		Atteindre une réduction énergétique moyenne de 20%. Terminer les rénovations énergétiques des bâtiments, à horizon 2030 ou 2050. Financer une étude afin de convaincre les syndics. Faciliter le recours au financement et à l'accompagnement technique (audit, MOE, etc. – travaux en option).
Description	**Quoi ?**	Créer une agence publique de financement afin de pérenniser les moyens affectés, en évitant les soubresauts et inconstances politiques. Harmoniser les aides PO et PB. Renforcer la plateforme ECORENOV en matière d'accompagnement technique et financier (accompagnement/AMO + option réalisation/suivi). Motiver le syndic (info) et annuaire.
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	Portage de la structure (tiers financement).
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°12

Sous-thème n°3

CRÉER UNE AGENCE DE FINANCEMENTS PUBLICS POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE L'ÉCO-RENOVATION

Objectifs

Réaliser un accompagnement technique et financier (ECORENOV, prêts bancaires).

Centraliser les démarches, dans une perspective de simplification et d'unification.

Permettre une meilleure visibilité sur les moyens et leur pérennité

Créer un engagement sur les délais

Mettre en place un dispositif de préfinancement.

Description

Quoi ?

Créer un guichet unique de l'ensemble des aides et moyens de financement.

Pour qui ?

Quand ?

Action permanente.

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Financement des personnes du guichet sur certains dispositifs financiers.

Impliquer GRDF.

Appui de la Métropole

Conditions de réussite

PROPOSITION N°13

Sous-thème n°3

MODULER LA TAXE FONCIERE EN FONCTION DE LA QUALITÉ ENERGÉTIQUE

Objectifs		Valoriser les logements économes et de participer à leur financement. Seule une partie de la taxe foncière pourrait être modulée.
Description	**Quoi ?**	*Cette action n'a pu être développée dans le temps de l'atelier, elle est conservée à titre de piste d'action future*
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	Les possibilités juridiques restent à apprécier.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

1 ATELIER DE TRAVAIL EN SEPTEMBRE 2019

27 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Les bâtiments tertiaires, catégorie qui regroupe l'ensemble du bâti hors habitat et industrie, totalisent aujourd'hui près de 26 millions de m² sur la métropole. En 2030, fort du dynamisme économique du territoire, cette surface sera amenée à 29 millions de m².

Ce patrimoine tertiaire représente à lui seul 11 % des émissions de GES du territoire et 21 % des consommations totales du territoire métropolitain (6,9 TWh/an), principalement liées à la régulation de la température des bâtiments souvent mal isolés. Au sein de ce volume de consommations tertiaires, 60 % sont liées aux secteurs du tertiaire à dominante privée (commerces, bureaux principalement).

Un enjeu fort concerne la capacité à préciser les cibles prioritaires et les leviers possibles pour assurer une meilleure efficacité de ces bâtiments tertiaires à dominante privée.

Fort de ce diagnostic, le PCAET prévoit que 17 % de l'effort de réduction des consommations d'énergie totale à l'horizon 2030 sur le territoire soit consenti par une diminution des consommations des bâtiments d'activité. Cela implique entre autres de rénover 75 % des bâtiments tertiaires de plus de 2 000 m² et 25 % des moins de 2 000 m², avec un gain énergétique de 40 %.

.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Si, à l'échelle nationale, le levier réglementaire tend progressivement à intégrer les questions d'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires (décret tertiaire de juillet 2019 suite à la loi ELAN de 2018), la Métropole ne peut agir directement que sur le bâti public de son ressort (collèges, administrations principalement) et ne dispose que d'outils réglementaires limités pour accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires privés. Dès lors, les propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires privés ont un rôle direct à jouer dans la réduction de ces émissions de gaz à effet de serre et pour l'atteinte des objectifs du PCAET.

Pour autant, la Métropole souhaite ne pas s'arrêter aux seules approches réglementaires. Elle fait de l'accompagnement des entreprises un marqueur de son volontarisme. Le sujet a encore été peu traité et il s'agit dans un premier temps de rassembler les différents acteurs concernés afin d'affiner la connaissance des leviers, des opportunités et des freins ainsi que de permettre la cohérence et la bonne articulation des démarches existantes en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments du tertiaire.

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon intègre plusieurs actions afin d'encourager à la rénovation du secteur tertiaire, notamment :

Un aménagement durable et solidaire : *Eco-rénover les bâtiments tertiaires* par la voie réglementaire (loi ELAN, charte énergétique du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial) mais aussi par l'accompagnement et la mise en réseau des entreprises du secteur tertiaire, l'incitation au changement d'équipements et de stratégie interne aux entreprises. Plusieurs outils seront renforcés, notamment le dispositif Lyon Eco Énergie qui devrait s'étendre au secteur tertiaire.

Pour apporter une réponse collective aux enjeux d'efficacité énergétique dans le domaine des bâtiments du tertiaire, les 27 participants à l'atelier ont proposé quatre actions. Deux d'entre elles concernent directement la rénovation énergétique des bâtiments, en proposant des solutions adaptées aux différents types de construction et d'acteurs, et en s'adressant aussi au parc possédé par la Métropole. Les deux actions suivantes s'orientent davantage sur la sensibilisation des acteurs aux enjeux de l'efficacité énergétique : il est question d'adapter les modes de communication aux spécificités de ce public et de favoriser la mise en réseau pour une prise de conscience générale et collective.

.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Rénovation des bâtiments	**1**. Exemplarité de la Métropole sur son propre territoire
	2. Proposer des solutions sur-mesure en fonction des types de tertiaire
2. Sensibilisation et communication	**3.** Actions de communication et de sensibilisation coconstruites sur les enjeux économiques
	4. Animer des réseaux d'acteurs territorialisés et mutualiser les solutions pour essaimer

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

EXEMPLARITÉ DE LA MÉTROPOLE SUR SON PROPRE TERRITOIRE

Objectifs		Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine de la Métropole, qui représente près d'1 million de m².
Description	**Quoi ?**	Se positionner de manière ambitieuse sur la rénovation du patrimoine de la Métropole. Certains acteurs estiment que pour atteindre un niveau de rénovation du patrimoine de la Métropole représentant un gain d'énergie de 40 % pour 75 % des bâtiments de plus de 2 000 m² et 25 % des bâtiments de moins de 2 000 m², 600 millions d'euros d'investissement sont nécessaires.
	Pour qui ?	Occupants et usagers des bâtiments de la Métropole, filières du secteur BTP.
	Quand ?	Des rénovations ponctuelles s'échelonnant dans le temps.
	Climat et Solidarité	Introduire des clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Métropole.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Métropole
	Conditions de réussite	Des budgets de la Métropole fléchés en faveur de cette action, outils pertinents élaborés et aides financières d'autres collectivités et institutions.

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

PROPOSER DES SOLUTIONS SUR-MESURE EN FONCTION DES TYPES DE TERTIAIRE

Objectifs

Définir des solutions spécifiques en fonction des types d'acteurs, en ciblant notamment spécifiquement les « petits » acteurs du tertiaire ainsi que les acteurs majeurs pour favoriser l'exemplarité.

Description

Quoi ?

Identifier les différents acteurs impliqués et leurs spécificités : propriétaires/locataires, sous-secteurs (commerces, bureaux, cafés, hôtels, restauration, santé, etc.), surfaces importantes ou réduites.

Travailler avec les petits acteurs (bâtiments de moins de 1 000 m², en dessous des contraintes réglementaires) par une approche orientée vers les factures, organiser la demande en travaux de rénovation, intégrer une dimension collective à la démarche, accompagner réellement ce public (logique d'amortissement des investissements).

Travailler avec les acteurs majeurs : viser les dix ou vingt principaux acteurs du territoire pour s'assurer de leur exemplarité. Pour cela, favoriser les échanges au niveau national.

Pour qui ?

Pour l'ensemble des propriétaires et occupants du tertiaire, avec des solutions sur-mesure

Quand ?

Avec une montée en puissance progressive sur les différentes typologies de tertiaire au cours des prochaines années

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Propriétaires des bâtiments (travaux structurants) et locataires (petits aménagements)

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait industrialiser l'accès aux données de consommation, dans le cadre de Lyon Living Lab Energie, pour faciliter la connaissance par les acteurs tertiaires de leurs consommations et répondre aux obligations de la loi ELAN. Elle pourrait aussi développer et massifier Lyon EcoEnergie.

Conditions de réussite

Toucher une pluralité de cibles.

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°2

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION CO-CONSTRUITES SUR LES ENJEUX ECONOMIQUES

Objectifs

Sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique autrement que par l'aspect technique, en y intégrant les enjeux économiques et le gain potentiel pour les acteurs du tertiaire.

Co-construire ces outils pour s'assurer qu'ils soient le plus adapté possible aux besoins des différents acteurs du tertiaire.

Description

Quoi ?

Co-construire avec les acteurs des actions de communication et de mise en relation et s'appuyer sur les relais existants. Créer des groupes de partage d'expérience, incluant les mainteneurs et les organisations professionnelles.

Informer davantage les gestionnaires et les propriétaires sur les enjeux économiques de la rénovation en développant un discours axé sous cet angle.

Promouvoir les « bons exemples », les communautés de service et les solutions techniques existantes, et certifier les bonnes pratiques.

Pour qui ?

Ensemble des acteurs du tertiaire sur le territoire, distingués par une typologie et entre propriétaires et gestionnaires.

Quand ?

Action permanente

Partenariats et mise en œuvre

Portage

MEDEF (groupe de travail « développement durable »), CAPEB, chambres consulaires, entreprises d'exploitation maintenance.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait avoir un rôle d'animation des réseaux, travailler avec les têtes de réseau. Elle peut aussi développer un rôle de garant et de certification des bonnes pratiques.

Conditions de réussite

Co-construire avec les partenaires, avec des canaux adaptés aux publics.

Opter pour une communication basée sur des temps spécifiques.

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°2

ANIMER DES RÉSEAUX D'ACTEURS TERRITORIALISÉS ET MUTUALISER LES SOLUTIONS POUR ESSAIMER

Objectifs

Mettre en réseau les acteurs de manière territorialisée.

Favoriser la mutualisation de solutions dans une logique d'essaimage.

Description

Quoi ?

Identifier des territoires d'action cohérents pour structurer des réseaux d'acteurs locaux, sur le modèle de la Part-Dieu par exemple : partager des expériences, faire travailler les acteurs ensemble.

Mieux communiquer auprès des parcs technologiques et s'appuyer en relais sur les associations de ces parcs et sur les chambres consulaires.

Apporter davantage de connaissances sur les dispositifs d'aide existants, construire des actions collectives (ex : « économies de flux » mutualisées), envisager la constitution d'une plateforme de tiers-financement (service public de l'efficacité énergétique), en s'appuyant sur les exemples d'autres régions.

Pour qui ?

L'ensemble des acteurs du territoire, avec une approche par bassin d'activité pour être plus près des enjeux de chaque territoire et des typologies d'acteurs.

Quand ?

Action permanente.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Associations d'entreprises, par des postes hébergés par les associations, cofinancés par les acteurs publics et les chambres consulaires.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait s'appuyer sur les développeurs économiques

Conditions de réussite

Bonne appropriation des développeurs économiques de la Métropole permettant un intérêt des entreprises pour cette démarche collective. Bonne définition des territoires d'actions mobilisés.

ADAPTATION DE LA VILLE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3 ATELIERS DE TRAVAIL EN MARS, JUIN ET SEPTEMBRE 2019

110 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Une des conséquences directes et des plus visibles du changement climatique est l'élévation des températures moyennes, et avec elle une augmentation de la fréquence des journées caniculaires. Ce phénomène est particulièrement exacerbé en milieu urbain, notamment en raison du phénomène dit d'« îlot de chaleur urbain » (ICU). En effet, les matériaux utilisés dans l'aménagement des villes (asphalte, graviers, briques…) stockent la chaleur au cours de la journée et la diffusent partiellement la nuit, ce qui entraîne un accroissement de la température globale. Ainsi, sur les communes très urbanisées de Lyon/Villeurbanne, la température moyenne journalière est jusqu'à 2 degrés plus élevée que sur les communes moins urbanisées en périphérie.

L'étude du climat urbain a permis d'identifier plusieurs leviers pour limiter ces îlots de chaleur urbains. Parmi eux, la végétalisation des espaces et la perméabilisation des sols. Les actions prévues au titre du PCAET s'inscrivent pleinement dans cette perspective, en prévoyant notamment, à horizon 2030, la présence de 300 000 arbres supplémentaires, la mise en place de 9 corridors écologiques, ou encore une perméabilisation de 5 % des surfaces construites (soit environ 500 hectares).

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Agir sur les îlots de chaleur urbain implique de repenser certains espaces sur lesquels la Métropole n'a pas directement la capacité d'agir. A titre d'illustration, les surfaces arborées et arborables se situent en majorité sur des espaces privatifs (copropriétés, entreprises). Dès lors, si la Métropole prévoit de planter 30 000 arbres sur l'espace public, l'espace disponible sur les surfaces privatives devrait permettre d'atteindre 300 000 arbres supplémentaires à horizon 2030.

Par ailleurs, il est important de noter que les zones de chaleur urbaine sont aussi influencées par le comportement des habitants. La seule utilisation de climatiseurs peut, par exemple, entraîner une élévation des températures extérieures d'un degré.

Adapter la Ville aux conséquences du changement climatique apparaît dès lors comme une action à mener de concert avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les leviers réglementaires dont disposent le Grand Lyon ne lui permettent d'agir directement que sur une petite partie du problème. En effet, si les champs d'application des différentes stratégies adoptées (notamment le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Schéma Trame Verte et Bleue 2020-2025) permettent d'agir efficacement sur les secteurs en développement (protection des espaces naturels existants, limitation de la

perméabilisation des sols…), il apparaît plus complexe d'agir sur des espaces arrivés à maturité.

Consciente de ces enjeux, la Métropole a souhaité réunir les acteurs du territoire pour réfléchir à de nouvelles propositions permettant d'inciter et soutenir les initiatives locales, tout en les articulant avec l'action et les compétences métropolitaines.

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon prévoit notamment :

Un aménagement durable et solidaire : *Se préparer au climat de demain par une ville perméable et végétale*, en privilégiant la nature en ville, en développant des guides à destination des aménageurs de la ville.

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques*, en améliorant la gestion des ressources d'eau potable et en sensibilisant les usagers.

Lors des différents ateliers, les propositions se sont focalisées sur le rôle et l'implication des habitants dans la contribution à ces objectifs afin d'encourager l'intervention sur le domaine privé. Trois enjeux principaux ont été traduits en actions concrètes :

- Pour agir sur l'environnement, encore faut-il avoir la connaissance nécessaire pour adapter son comportement. Plusieurs cibles apparaissent prioritaires pour maximiser la diffusion de cette connaissance : les enfants (pour toucher les parents !), les associations, les têtes de réseau… ;
- Selon les participants, simplement communiquer ne suffit pas. Un enjeu fort tient dans les effets de cette sensibilisation afin que les représentations changent et que les futures manières de construire la ville en soient impactées.
- En complément de cette prise de conscience et du volet incitatif, est soulignée l'importance de modifier le paysage urbain pour anticiper les effets inévitables du réchauffement climatique. Il paraît primordial de végétaliser la ville, que ce soit par la plantation massive d'arbres, la création d'îlots de fraicheur, ou la végétalisation d'espaces actuellement minéraux.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Implication de tous les acteurs de la ville	**1**.Rénovation des plantations vieillissantes
	2.Adoption d'arbres
	3.Eduquer les enfants pour éduquer les parents
	4. Améliorer la culture et la pratique de la concertation citoyenne
2. Evolution des modes de penser et de faire la ville	**5**.Pas de chantier sans désimperméabilisation et renaturation
	6.Nouvelle réglementation pour lutter contre l'artificialisation
	7. Récupération locale des eaux grises
	8. « Plus on densifie, plus on végétalise »
	9.Peindre les cours d'école avec des couleurs claires
	10.Autoriser et encadrer les baignades dans les cours d'eau
3. Végétalisation de la ville	**11**.Logiciel de modélisation « Ma rue idéale »
	12.Programme de plantation massif
	13.Communiquer sur le végétal dans l'espace public pour favoriser la gestion différenciée
	14.Un maillage ambitieux d'ilots de fraicheur en milieu urbain
	15. Chiffrer la plus-value du végétal
	16.Un pourcentage minimal d'espaces végétalisés dans l'espace public
	17.Végétaliser les pieds d'arbres
	18.Du végétal sur les voies de circulation
	19.Evénement estival dans les rues étroites de Lyon
	20. Favoriser la végétalisation des parkings privés

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

RÉNOVATION DES PLANTATIONS VIEILLISSANTES

Objectifs		Endiguer la diminution de la canopée du territoire métropolitain Maintenir le niveau de rafraichissement produit par la canopée.
Description	Quoi ?	Préventions et conseil aux copropriétés et grandes propriétés sur les enjeux de la rénovation des plantations vieillissantes (approche prospective). Elaborer un guide méthodologique de pratiques à mettre en œuvre. Permettre aux propriétaires d'être orienter vers des bureaux d'études compétents.
	Pour qui ?	Les propriétaires publics et privés, les acteurs de la Charte de l'Arbre, du PCAET, de la Métropole et le grand public.
	Quand ?	Permanente
	Climat et Solidarité	Cette action peut permettre de pallier le risque de disparition des arbres dans les quartiers défavorisés, dans lesquels cette question n'est pas considérée comme prioritaire à traiter.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Bureaux d'études et Métropole.
	Appui de la Métropole	Les services de la Métropole pourrait prodiguer un conseil auprès des bénéficiaires et se charger de l'animation et conseil (déjà fait aujourd'hui mais de manière informelle, il faudrait désormais le comptabiliser en termes de missions). Elargir la posture de la Métropole : elle ne doit plus être centrée sur « ses » arbres mais élargir son action à un public plus large.
	Conditions de réussite	Des moyens financiers sont à dédier La posture de la Métropole doit être affirmée, notamment au regard de celles des communes.

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

ADOPTION D'ARBRES

Objectifs		Lutter contre l'artificialisation du territoire. Responsabilisation et réappropriation de l'espace public par les citoyens Améliorer le suivi et l'entretien des arbres sur le territoire (la Métropole investit peu dans ce domaine).
Description	**Quoi ?**	Permettre aux riverains d'adopter un/les arbre(s) de leur rue (sur le modèle de ce qui se fait à Montréal). Développer une campagne de communication pour faire connaître le dispositif.
	Pour qui ?	Les riverains.
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Favorise la cohésion sociale en créant une dynamique de rue, crée des liens dans le voisinage.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se charger de l'animation et de la gestion de fichier recensant les arbres et les personnes qui les ont adoptés. Sa responsabilité envers les arbres situés sur l'espace public serait la même, elle devra avoir un regard sur l'entretien des arbres adoptés car ils n'appartiendront pas pour autant aux habitants.
	Conditions de réussite	Budget à accorder à la communication pour que la démarche recueille des participants.

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

EDUQUER LES ENFANTS POUR ÉDUQUER LES PARENTS

Objectifs		Sensibiliser et transmettre autours des démarches qui permettent de favoriser la biodiversité en ville.
Description	**Quoi ?**	Végétalisation des cours d'école à l'aide de jardins pédagogiques (en pleine terre ou en bac) et/ou potagers assortis de composteurs. Favoriser la biodiversité avec par exemple l'installation d'hôtels à insectes.
	Pour qui ?	Des crèches aux écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et enseignements supérieur. Pour les scolaires et leurs familles.
	Quand ?	Action permanente. Mise en place et animation sur un cycle de 3 ans par école. Gestion de ces espaces verts pendant les vacances scolaires : listes des parents/élèves volontaires pour arroser pendant les périodes de vacances.
	Climat et Solidarité	Solidarité si ces installations sont prévues de façon équilibrées dans tous les quartiers.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Une association comme par exemple le CIE (Conscience et Impact Écologique). Intervention d'un jardinier/animateur Nature. Communes (écoles) et Métropole (collèges)
	Appui de la Métropole	Mise à disposition de matériel, mise en liens des acteurs, mise en lien avec les directeurs et gestionnaires d'établissements.
	Conditions de réussite	Besoin d'un accompagnement et d'animations régulières pour la gestion des jardins. Fréquence : au moins 6 interventions/an.

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°1

AMÉLIORER LA CULTURE ET LA PRATIQUE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

Objectifs		Convier les citoyens aux démarches participatives. Prendre en compte la parole habitante.
Description	**Quoi ?**	S'inspirer de Boston ou de la Suisse pour faire des « votations » et mieux intégrer les citoyens dans la prise de décision et l'action. Notamment dans les projets d'aménagements d'espaces publics.
	Pour qui ?	Pour tous. Des aménagements concertés qui permettent une meilleure appropriation par ses usagers.
	Quand ?	Prise en compte de la parole habitante en amont de la conception des projets.
	Climat et Solidarité	Implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie. Cohésion sociale.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Concepteurs, collectivité et habitants
	Appui de la Métropole	Favoriser l'intégration de temps de médiation dans l'élaboration d'un projet urbain (projet immobilier ou espace public). Temps de concertation accessibles à tous les habitants (horaires, jours de la semaine…)
	Conditions de réussite	Limite de la participation dans la représentativité de tous les habitants. Les temps de médiation ne doivent pas être seulement de « l'information » mais des temps de partage et co-construction du projet.

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°2

PAS DE CHANTIER SANS DÉSIMPERMEABILISATION ET RENATURATION

Objectifs		Favoriser l'ombrage des terrains en construction. Seulement 1% des travaux sont des reprises, mais ce sont des chantiers plus importants en superficie que les neufs : plutôt que d'y refaire ce qui se pratique déjà, saisir l'opportunité de les désimperméabiliser.
Description	Quoi ?	Faire en sorte que tous les chantiers intègrent les dimensions de désimperméabilisation, de renaturation et d'ombrage (déjà le cas pour les construction neuves, peut-être se focaliser sur les reprises, telles que les cours d'école, les parkings) Former les acteurs pour qu'ils soient à même de mener des études. Sensibiliser et suivre les habitants qui sont à mobiliser dans une démarche d'appropriation de ces espaces nouvellement végétalisés.
	Pour qui ?	Tous les acteurs de la construction, publics et privés.
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Possible ciblage des zones carencées (Est du territoire) pour accentuer le ciblage du conseil.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Portage politique
	Appui de la Métropole	Sensibilisation de ses services par la Métropole elle-même, afin d'enclencher les réflexe techniques et/ou politiques, et que la démarche de désimperméabilisation soit l'initiative d'une des deux parties
	Conditions de réussite	Transversalité entre équipes Voiries et Jardins de la Métropole. Attribution de moyens à la démarche, qui devra être pédagogique.

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°2

NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION

Objectifs		Empêcher que les espaces végétalisés ne deviennent à leur tour minéralisés. Rendre/conserver les terres nourricières, pallier l'absence de réglementation nationale.
Description	**Quoi ?**	Imposer le principe de « zéro artificialisation nette » : interdire la destruction des sols naturels ou agricoles ou végétaliser un espace artificiel dès qu'un espace végétalisé est supprimé. Assurer un contrôle, un suivi sur les démarches de transformation des sols entreprises au moyen du PLU-H. Contrôler et suivre sur le long terme le maintien des surfaces perméables créées dans un but d'infiltration des eaux pluviales (parcelles publiques et privées) pour assurer un bon fonctionnement de ces ouvrages.
	Pour qui ?	Métropole de Lyon
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Impact positif si les terres agricoles urbanisables sont plutôt à l'Est du territoire, qui verrait ses espaces « sauvés ».
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	La Métropole devrait réfléchir à sa position sur la question et potentiellement se placer en avant-garde sur le sujet. Mais aujourd'hui le PLU-h prévoit encore l'artificialisation de certains sols.
	Conditions de réussite	La Métropole doit accepter de donner moins de valeur à son territoire en termes d'investissement immobilier, ce qui représente un coût politique. La Métropole doit se poser la question de sa taille/son expansion (n'est-elle pas déjà à son maximum ?), ce qui représente des enjeux stratégiques et économiques.

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°2

RÉCUPÉRATION LOCALE DES EAUX GRISES

Objectifs		Récupérer l'eau pluviale afin de retrouver un cycle de l'eau naturel (l'eau pluviale est actuellement envoyée dans les égouts et s'en retrouve impropre et donc à traiter). Participer à l'alimentation de la trame verte et permettre une meilleure efficacité climatique.
Description	**Quoi ?**	Sur l'exemple du dispositif déjà en place à Garibaldi, recueillir l'eau des trottoirs, des toitures, la stocker et la réutiliser, mais à une échelle plus large. Récupérer l'eau de pluie pour booster l'évapo-transpiration des végétaux, notamment en période de canicule, localement, au moyen de bassins (ce n'est pas un réseau) Sensibilisation et formation des techniciens sur le « tout tuyau ».
	Pour qui ?	L'ensemble des usagers de la ville.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	Poursuivre dans la perspective déjà enclenchée par le PLU en cessant d'envoyer dans le réseau les eaux récupérées. Formation des techniciens de la Métropole.
	Conditions de réussite	Augmenter le coefficient de pleine terre. Point d'attention sur le risque sanitaire (peut favoriser les moustiques tigres).

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°2

« PLUS ON DENSIFIE, PLUS ON VÉGÉTALISE »

Objectifs		Introduire une dimension « végétalisation » dans le processus de densification en cours sur le territoire, éviter les ilots de chaleur. Végétaliser au maximum les grands projets, comme à Gerland ou Part-Dieu.
Description	**Quoi ?**	Renforcer les exigences de végétalisation dans les projets urbains (constructions neuves). Démarrer le plan masse des constructions, et notamment sur le volet opérationnel, selon la perspective de végétalisation. Introduire les autres éléments de construction ensuite et en fonction de ce paramètre principal. Introduire une réglementation sur la végétalisation (toits, etc) pour les projets neufs, qui n'existe pas encore clairement.
	Pour qui ?	Les citoyens, qui acceptent davantage la densification végétale que la densification minérale. Les constructeurs et aménageurs d'espaces publics et bâtiments.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Il y a un possible impact négatif sur les nouveaux quartiers des villes denses : la renaturation accélère très certainement la gentrification.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Nécessaire investissement des concepteurs de projets.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait introduire cette dimension dans le PLU, quand viendra sa prochaine révision.
	Conditions de réussite	Augmenter le nombre de jardiniers pour permettre l'entretien et le maintien de ces espaces et permettre la mixité d'usages, pour réguler et réduire les flux. Volet réglementaire à étudier, objectifs d'urbanisme et choix à faire dans l'utilisation des espaces.

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°3

PEINDRE LES COURS D'ÉCOLE AVEC DES COULEURS CLAIRES

Objectifs		Mieux supporter les périodes fortes chaleurs dans les cours de récréation.
Description	Quoi ?	Éviter les revêtements sombres dans les cours d'école. Accompagner ces revêtements d'une végétalisation et une gestion des eaux.
	Pour qui ?	Pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants.
	Quand ?	Aménagement pérenne
	Climat et Solidarité	Le dessin de ces espaces peut être réalisé en concertation avec les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Communes (les écoles) et Métropole (les collèges)
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	Référence citée : exemple de la Mairie de Paris qui « débitume » les cours d'école. Veiller à la gestion des espaces végétalisés en période de vacances scolaires.

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°3

AUTORISER ET ENCADRER LES BAIGNADES DANS LES COURS D'EAU

Objectifs		Profiter des cours d'eau pour se rafraîchir l'été. Nouvelle offre de loisirs le temps de l'été.
Description	**Quoi ?**	Mise en place d'espaces baignades encadrées (ex : le bassin de la Villette à Paris, espace de baignade gratuit réalisé dans le cadre du plan « Nager à Paris »). Contrôle régulier de la qualité de l'eau.
	Pour qui ?	Pour les citoyens et les touristes estivaux
	Quand ?	Le temps de l'été (ouverture des bassins 2 à 3 mois par an)
	Climat et Solidarité	Refuge de fraîcheur collectif en période estival
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	Veiller à la sécurisation de la baignade et au contrôle régulier de la qualité de l'eau pouvoir de police des maires et contrôle sanitaire par l'ARS). Limiter la sur-fréquentation possible en périodes de fortes chaleurs.

PROPOSITION N°11

Sous-thème n°3

LOGICIEL DE MODÉLISATION « MA RUE IDÉALE »

Objectifs		Faciliter la demande citoyenne de végétalisation de l'espace public. Pallier les difficultés de compréhension des plans par les habitants, en intégrant des perspectives et du relief (vision plus facilement appropriable par les non-spécialistes).
Description	**Quoi ?**	Création d'un logiciel de modélisation pour que les habitants imaginent leur rue végétalisée idéale (prendre exemple sur ce qui s'est déjà fait à Guillotière) et formalisent leurs demandes en termes de plantations (ou utiliser un logiciel facile et libre d'accès, s'il en existe). Envisager une forme de concours entre les citoyens, pour éviter les contradictions dans les propositions. Le consensus/compromis sera trouvé par les citoyens eux-mêmes qui se mettront d'accord sur l'aménagement à privilégier.
	Pour qui ?	Les riverains.
	Quand ?	Action ponctuelle.
	Climat et Solidarité	Encourage la participation sur l'expertise de la lecture du plan.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Partenariat à envisager avec une école de paysagistes pour élaborer le logiciel (si besoin).
	Appui de la Métropole	La Métropole devra collaborer avec un autre acteur pour permettre la création et la diffusion du logiciel. Elle se chargera également du financement des arbres à planter.
	Conditions de réussite	Connaissance suffisante des critères de plantation par les habitants (largeur de la voirie, des réseaux souterrains) Capacité à mettre en œuvre des facteurs limitants (les gens doivent s'annoncer, des réunions sont à prévoir)

PROPOSITION N°12

Sous-thème n°3

PROGRAMME DE PLANTATION MASSIVE

Objectifs

Accentuer l'effort de plantation par des arbitrages financiers afin d'atteindre l'objectif des 30 000 arbres plantés prévu par le PCAET.

« Plan Canopée 3.0 » : démultiplication du plan Canopée, en associant d'autres acteurs que la Métropole, comme les communes.

Changer l'intensité de la politique en cours et inciter des acteurs privés.

Description

Quoi ?

Planter des arbres pour augmenter la part de la collectivité dans le nombre d'arbres présents sur le territoire, dans l'espace public, mais aussi chez les particuliers, avec leur accord (sur l'exemple de Paris).

Mettre en mouvement les citoyens dans la plantation (sensibilisation par lettre d'élus par exemple) pour favoriser la réappropriation et les changements de comportements, dans une perspective incitative.

Mettre en place une incitation financière (ex : « chèque plantation », défiscalisation).

Pour qui ?

La Métropole, les citoyens, les acteurs privés travaillant dans le domaine.

Quand ?

Action permanente

Climat et Solidarité

Le volet financier peut représenter un levier.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Pépiniéristes signataires de la Charte de l'Arbre, citoyens.

Appui de la Métropole

Adapter le budget dédié à la végétalisation du territoire et à la plantation d'arbres, budget « investissement et fonctionnement » à dimensionner et créer. Mettre en place des prix plus avantageux avec des pépiniéristes signataires de la Charte de l'Arbre

Conditions de réussite

Accorder des moyens supplémentaires (aujourd'hui le financement de la canopée est adossé à la PPI)

PROPOSITION N°13

Sous-thème n°3

COMMUNIQUER SUR LE VÉGETAL DANS L'ESPACE PUBLIC POUR FAVORISER LA GESTION DIFERENCIÉE

Objectifs

Déconstruire les clichés autour de l'image du végétal dans l'espace public (ex : « le granit est plus beau ») et endiguer le défaut d'information de la population sur le sujet.

Lever la fracture générationnelle dans les représentations et impacter l'opposition nature/culture, très présente chez les personnes âgées.

Description

Quoi ?

Valoriser les aménagements végétaux par des dispositifs de communication.

Lancer une campagne de communication, surtout axée sur la santé, qui appellerait à renaturer la ville : insister sur les bénéfices éco-systémiques sur la santé. Poursuivre et amplifier les campagnes de communication déjà lancées

Faire de la pédagogie autour de la gestion alternative des espaces verts (gestion différenciée qui n'est pas de la négligence) ou des espaces minéraux (ex : ne pas enlever toute la végétation sur les trottoirs).

Pour qui ?

Les citoyens et usagers des espaces publics.

Quand ?

Action permanente (communication de fonds).

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

La Métropole dans la formation des techniciens, la sensibilisation des élus. Les associations en lien avec la préservation de la biodiversité en ville (exemple : associations « les espèces parmi Lyon », inventaire de la biodiversité dans le 1er arrondissement, association « Plante et cité »).

Appui de la Métropole

Communication de la Métropole à perpétuer (ex : campagne des zéros phytos), réutiliser les outils de communication déjà développés.

Conditions de réussite

PROPOSITION N°14

Sous-thème n°3

UN MAILLAGE AMBITIEUX D'ILOTS DE FRAICHEUR EN MILIEU URBAIN

Objectifs

Permettre à tous les habitants d'avoir, à proximité de son domicile, accès à des espaces de bien-être (îlots de fraicheur), notamment en période caniculaire.

Réduire les îlots de chaleur pour en faire des îlots de fraicheur.

Description

Quoi ?

Planter massivement des végétaux et désimperméabiliser les espaces publics, notamment les cours d'écoles et parkings.

Végétaliser les espaces à îlots de chaleur, les espaces bitumés pour les transformer en îlots de fraicheur.

Pour qui ?

Quand ?

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Appui de la Métropole

Conditions de réussite

PROPOSITION N°15

Sous-thème n°3

CHIFFRER DE LA PLUS-VALUE DU VÉGÉTAL

Objectifs

Améliorer la santé des citoyens.

Dépolluer les espaces publics.

Valoriser le patrimoine les aménités existantes.

Description

Quoi ?

Développement d'outils de mesure pour mesurer la valeur créée par le végétal sur les espaces publics.

Pour qui ?

Quand ?

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Appui de la Métropole

Conditions de réussite

PROPOSITION N°16

Sous-thème n°3

UN POURCENTAGE MINIMAL D'ESPACES VÉGÉTALISÉS DANS L'ESPACE PUBLIC

Objectifs		
Description	**Quoi ?**	*Cette action n'a pu être développée dans le temps de l'atelier, elle est conservée à titre de piste d'action future*
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°17

Sous-thème n°3

VÉGÉTALISER LES PIEDS D'ARBRES

Objectifs		Favoriser l'écosystème autour des arbres.
Description	Quoi ?	Ôter les grilles entourant les arbres déjà plantés. Maintenir la surface aux pieds des arbres une fois les grilles ôtées, pour garder une place suffisante pour les végétaux.
	Pour qui ?	
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	
	Appui de la Métropole	La Métropole se chargerait d'enlever lesdites grilles.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°18

Sous-thème n°3

DU VÉGÉTAL SUR LES VOIES DE CIRCULATION

Objectifs		Augmenter la part de végétal sur les voies de circulation.
Description	**Quoi ?**	Réduire de 50cm la largeur des voies de circulation dédiées aux voitures et gagner en superficie qui sera entièrement dédiée au végétal.
	Pour qui ?	
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°19

Sous-thème n°3

ÉVÉNEMENT ESTIVAL DANS LES RUES ÉTROITES DE LYON

Objectifs		Mettre en scène les rues étroites de Lyon. Améliorer le cadre de vie en été.
Description	Quoi ?	Végétaliser les balcons et mettre en place des toiles tendues en période estivale.
	Pour qui ?	Pour les habitants les touristes estivaux.
	Quand ?	Toiles tendues le temps de la période estivale. Et végétalisation présente toute l'année.
	Climat et Solidarité	Favorise la cohésion sociale en créant une dynamique de rue, crée des liens entre les voisins. Ombrage des rues pendant la journée.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Associations et collectifs d'artistes pour réaliser les toiles tendues.
	Appui de la Métropole	Organisation de l'événement par la Métropole ou associations culturelles. La Métropole peut aider à la végétalisation des balcons (charte, aide financière…)
	Conditions de réussite	Implication des habitants dans la végétalisation des balcons. Préconisation d'essences végétales. Subventions pour les achats des plantes.

PROPOSITION N°20

Sous-thème n°3

FAVORISER LA VÉGÉTALISATION DES PARKINGS PRIVÉS

Objectifs

Les parkings imperméables et non ombragés contribuent à amplifier l'effet de l'ilot de chaleur urbain. Le PULH exige la plantation d'un arbre pour 4 places de stationnement créées. L'idée est d'inciter à planter les parkings qui existants qui ne respectent pas cet objectif.

Description

Quoi ?

Étape 1 : Repérer les parkings privés sans végétale. Mise en place d'une méthodologie critères de sélection (surface totale du parking, surface potentielle de plantation…) permettant d'élaborer une cartographie.

Étape 2 : Sensibiliser les propriétaires à végétaliser leurs espaces de stationnement. Plusieurs moyens possibles exemple : lettre des élus informant le propriétaire des bienfaits de la végétalisation de ces surfaces comme par exemple effet sur l'ombrelle, microclimat urbain …Fournir un guide des bonnes pratiques de plantation (choix des végétaux en fonction des usages, gestion ...)

Étape 3 : Mise en valeur par la création des entreprises qui ont participé à cette démarche. Création d'un réseau.

Pour qui ?

Pour les habitants amélioration du cadre de vie et meilleur confort d'été.

Quand ?

Action permanente

Climat et Solidarité

Si le projet de végétalisation est concerté en amont avec les habitants : favorise la cohésion sociale entre ses usagers.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Appui de la Métropole

Appui de la Métropole pour la valorisation des entreprises dans le cadre de leur démarche de végétalisation.

Conditions de réussite

MOBILITÉ

3 ATELIERS DE TRAVAIL EN MARS, JUIN ET SEPTEMBRE 2019
111 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Pesant pour près du quart de la consommation énergétique de la Métropole, le secteur des transports, qu'ils soient individuels ou collectifs, représentent 29 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ce qui en fait la première source. Il constitue également un enjeu fort pour la qualité de l'air en constituant une des principales sources de pollution aux côtés de certaines activités industrielles et du chauffage individuel. Plus largement, la transformation des mobilités sur le territoire métropolitain est également corrélée à la volonté d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

Dans cette situation, l'évolution des pratiques de mobilité constitue un levier clé. Le projet de PCAET reprend ainsi les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'évolution des parts modales qui prévoit que la voiture ne représente plus que 35 % des modes de transport en 2030 contre 44 % en 2015. Cette réduction de la part modale de la voiture individuelle doit être compensée par une utilisation accrue des transports en commun (22 % contre 19 %) et par une multiplication par 4 de la part modale du vélo par rapport à 2015 (de 2 % à 8 %). Ces objectifs contribuent pour 16 % de la réduction des consommations énergétiques à horizon 2030.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

La Métropole et ses partenaires disposent d'un levier d'action fort pour agir sur les mobilités en jouant sur l'offre de transport et les infrastructures. Le Plan de Déplacements Urbains prend ainsi en compte les projets de développement et d'amélioration des réseaux de transports collectifs, l'investissement dans des aménagements piétons et cyclables, les interventions sur le réseau routier et le stationnement pour limiter l'usage de la voiture individuelle… Il prévoit également le développement des services de mobilité ou encore de l'information multimodale pour faciliter des pratiques alternatives à la voiture individuelle.

Si elle est nécessaire, l'évolution de l'offre de mobilité n'est pas suffisante pour garantir l'atteinte des objectifs visés. Il s'agit également d'encourager et accompagner les changements de comportement, l'image des différents modes, les pratiques quotidiennes… Cet enjeu n'est pas nouveau et fait déjà l'objet d'actions de sensibilisation mais la mobilisation de tous est indispensable pour toucher plus largement les usagers du territoire et les accompagner au quotidien dans leurs choix et pratiques de mobilité.

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon prévoit particulièrement :

Un système de mobilité sobre et décarboné : *Mieux articuler les modes de transport entre eux,* en mettant en œuvre les conditions d'une intermodalité (aménagement des pôles d'échange, adaptation de la tarification, diffusion d'informations…).

Un système de mobilité sobre et décarboné : D*évelopper la pratique des modes actifs* (marche, vélo), principalement en réaménageant l'espace public.

Un système de mobilité sobre et décarboné : *Améliorer la performance et l'attractivité des transports collectifs, en augmentant notamment la capacité du réseau.*

Un système de mobilité sobre et décarboné : *Réguler la mobilité automobile en apaisant les voies de circulation (moins de place à l'automobile et plus aux autres formes de mobilité, développement de l'auto-partage…).*

Nourris par la volonté de tendre vers un mobilité durable partagée et appropriée par l'ensemble des acteurs et notamment les usages, les échanges ont permis aux participants de faire émerger 3 niveaux d'enjeux :

- Renforcer et renouveler les actions de sensibilisation et de communication en faveur des mobilités alternatives ;
- Accompagner chacun individuellement dans son changement de pratiques de mobilité ;
- Améliorer la gouvernance des politiques de mobilité en donnant une plus grande place à l'usager.

Ces derniers sont assortis de pistes d'actions concrètes, détaillées ci-après.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Renforcer et renouveler la communication publique	**1**.Rendre attractifs les modes actifs via la publicité
	2.Faire une campagne d'incitation sur les objectifs de la collectivité
	3.Proposer un Défi Famille à Mobilité +
	4.Mise en place d'une journée sans voiture
	5.Créer une agence des mobilités / agence éco-mobilité
2. Accompagner individuellement aux changements de pratiques	**6**.Donner l'exemple par des ambassadeurs (+ élus)
	7.« Plutôt que d'aller à la salle de sport, séchez l'escalator »
	8.Faire essayer les modes alternatifs (vélo, vélo-cargos…)
	9.Inciter aux moments clés de la vie
	10.Engager une action en faveur de la démobilité
3. Une gouvernance avec les usagers	**11**.Extension de l'interdiction de circulation à tous les véhicules dans la ZFE
	12.Intégrer l'ensemble des acteurs, notamment le secteur associatif le plus en amont possible des projets

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

RENDRE ATTRACTIFS LES MODES ACTIFS VIA LA PUBLICITÉ

Objectifs		Donner de la visibilité et une image positive/attractive des modes actifs (s'inspirer de l'industrie automobile) Rendre attractifs les modes actifs, les TER et TER+vélo pour la périphérie et « ringardiser » les transports polluants Être complémentaire : ne pas cibler l'automobile (attention au militantisme), ne pas culpabiliser mais donner envie. Livraison en vélo-cargo => valoriser par les enseignes
Description	**Quoi ?**	Mettre en place de la publicité (arguments santé pour la marche), des signalétiques temps de parcours à pied, des évènements festifs. Interdire les publicités en faveur de la voiture sur les supports JC Decaux (est-ce vraiment légal ?) et indiquer une mention sur les publicités « l'abus d'autosolisme nuit à la santé, à la planète »,
	Pour qui ?	Les automobilistes
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Influenceurs et réseaux sociaux, médias, TCL, entreprises Porteurs potentiels identifiés : collectivités
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait mettre en place une campagne de communication avec des messages d'incitation ou « le saviez-vous ? », des films
	Conditions de réussite	Message, budget accordé Action insuffisante : nécessaire transformation des infrastructures, surtout au-delà de Lyon-Villeurbanne

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

FAIRE UNE CAMPAGNE D'INCITATION SUR LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Objectifs		Mieux faire connaître les enjeux et les objectifs poursuivis par la collectivité en matière de politique de mobilité, afin de faire adhérer et impulser une prise de conscience et des changements de comportement. Favoriser le recours au vélo, aux transports en commun, à la marche à pieds
Description	**Quoi ?**	Mettre en place des campagnes d'incitation pour le grand public (à qui on s'adresse ?), les employeurs (faciliter l'usage du vélo : douches, sécurité) Porter des messages : santé air/mobilité, planète, économie (prix des trajets), temps de trajet, sécurité (vélo), météo, image (quelle image du vélo : ringard, vision sportive -> montrer que c'est un mode de transport au quotidien), faire du marketing positif comme les messages « faites une pause toutes les 2 heures », rebondir sur des analyses socio-psycho des freins, slogans OMS (30 min d'activité physique/jour) → présenter les objectifs du PCAET Mettre l'accent sur le plaisir et les temps de déplacement pour la marche (signalétique, comparaison des temps) (rencontre, urbanisme), développer les pédibus et rendre la marche attractive pour les jeunes → « il y a un choix malin et un choix pas malin » (temps, économie)
	Pour qui ?	Tous les citoyens
	Quand ?	Par le biais de différentes campagnes adaptées aux différents publics
	Climat et Solidarité	Prendre exemple sur le centre social de Vénissieux et autres (Vaise) qui a travaillé avec Janus sur la formation à la conduite du vélo mais certaines personnes n'ont pas de vélo, ne savent pas faire de vélo
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Leaders d'opinion, valoriser des habitants/professionnels de la ville qui utilisent le vélo de manière atypique Communes pour la communication et l'information (partage des rues, contraintes locales) et TCL/Sytral
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se charger de la communication sur la mobilité (ex : informer tous les riverains sur les double-sens cyclables), une communication de proximité, suivie et permanente
	Conditions de réussite	Développement des infrastructures (pistes cyclables, trottoirs)

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

PROPOSER UN DÉFI FAMILLE À MOBILITÉ +

Objectifs		Diminution des gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air Promotion de la diversité des mobilités possibles et de l'offre, et prévention sur la santé
Description	Quoi ?	Programme de progrès, échanges, témoignages de pairs (utilisation de vélo-cargo (en particulier dans un rayon inférieur ou égal à 3 km), temps de parcours inchangés ou améliorés, montrer les aspects négatifs de l'usage de la voiture). Créer des incitations financières, rendre obligatoire l'indemnité kilométrique vélo, infrastructures et confort, Restitution et valorisation
	Pour qui ?	Actifs, familles, périurbains, familles ancrées dans des pratiques « voiture »
	Quand ?	Action régulière et renouvelable dans la durée (6 à 8 mois)
	Climat et Solidarité	Positif : créer des liens entre participants, favorise les échanges d'informations, mobilisation sur des stands, favorise l'implication, gains économiques
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Acteurs privés de la mobilité Travailler avec les acteurs privés de la mobilité, les centres sociaux (élargir le public) et les entreprises (créer des groupes), MJC (acteurs locaux qui connaissent déjà le public cible), associations, plateforme mobilité insertion => ces acteurs peuvent monter des équipes, animer et relayer l'informations
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait financer les structures organisatrices, financer les infrastructures et un réseau permettant le bon déroulement du défi, communiquer, et participer au défi et au challenge mobilité (donner le bon exemple)
	Conditions de réussite	Moyens humains et financiers (très chronophage) et renforcer l'offre de mobilité (offres privées de mobilité, accès libre aux transports/tarification incitative) Incitations financières et développement du télétravail Nouvelle gouvernance à construire avec les acteurs mobilité

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°1

MISE EN PLACE D'UNE JOURNÉE SANS VOITURE

Objectifs		Promouvoir la marche à pied, transformer les petits trajets TC ou voiture en trajets piétons, promouvoir l'activité physique pour répondre aux enjeux de santé publique, améliorer le lien social / convivialité
Description	**Quoi ?**	Actions à coconcevoir avec les habitants, valoriser le mode piéton par des aspects plaisir/ludique/santé Mettre en place une signalétique au sol, information sur les temps de trajet à pied, trame paysagère, verdure, qualité des cheminements piétons, police pour empêcher le stationnement gênant, bancs, toilettes, points d'eau. Proposer des aspects ludiques dans des endroits stratégiques éloignés de la pollution automobile Contrer les nombreuses idées fausses sur les temps de trajet qui sont en général inférieurs (applications) Récupérer de l'espace pour les piétons, piétonisation
	Pour qui ?	Les élus, associations sportives, Sytral, école, le grand public, les PDE
	Quand ?	Actions ponctuelles (challenge, sensibilisation) et action permanente (infrastructures)
	Climat et Solidarité	Concerne beaucoup de publics mais penser au report aussi pour les personnes en situation de handicap Bénéfices sanitaires pour les populations défavorisées
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Entreprises et collectivités (plans de marchabilité), centre sociaux (sensibilisation) Porteurs potentiels : Maison du Vélo pour les pédibus, Supervitus 305 pour la signalétique et l'innovation design, aires de services piéton
	Appui de la Métropole	Ajouter la répartition modale aux objectifs du plan climat et inclure les vélos/trottinettes électriques, actuellement surtout voiture, vélo, marche, TC Financement, exemplarité, prise en compte dans chaque projet
	Conditions de réussite	Communication, visibilité des jalonnements, continuité des cheminements, espace disponible en rapport avec la part modale visée

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°1

CRÉER UNE AGENCE DES MOBILITÉS / AGENCE ÉCO-MOBILITÉ

Objectifs		Donner de la visibilité sur les offres de mobilité dans des lieux existants et faire remonter les problèmes, les manques et offrir un espace de concertation permettant de faire remonter des propositions de la part des associations et coordonner – mettre du lien – fédérer. Remettre en cause les habitudes, sensibiliser, inciter, conseiller et accompagner les changements de pratique pour une mobilité décarbonée.
Description	**Quoi ?**	Prendre exemple sur l'Agence locale de l'énergie : diffuser l'information, organiser des évènements ponctuels, valoriser les actions déjà portées par les citoyens, sensibilisation large dans le système éducatif (mobilité, qualité de l'air, …), conseiller sur le choix des modes de déplacements, conseiller les employeurs sur le télétravail, proposer des informations et des solutions de mobilité de manière interactive et dynamique, proches des gens. Renforcer la communication (nombre de places de vélos, itinéraire d'un réseau express vélo, tableaux comparatifs de temps de trajets, de coûts individuels et de coûts collectifs, etc) et s'appuyer sur des lieux existants et déployer des points d'informations lors d'évènements, des visites, des interventions en entreprises.
	Pour qui ?	Citoyens (jeunes, salariés, acteurs socio-économiques, employeurs)
	Quand ?	Actions ponctuelles
	Climat et Solidarité	Rééquilibrer les fonctions/commerces pour limiter l'utilisation de la voiture par les moins aisés
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	L'application lauréate du [R]Challenge TOGETH'AIR (propositions de solutions de mobilité interactives), plateforme ONLYMOOV, complétée par une agence de l'écomobilité, TCL, SNCF, Indigo, Vélo'v, LPA, Bluely, trottinettes, Avere, Enedis (raccordement bornes de recharge véhicules électriques), associations locales et d'usagers, VT et partenaires privés
	Appui de la Métropole	Concertation entre citoyens, associations, entreprises, acteurs de la mobilité pour coconstruire les missions et contributeurs de l'agence
	Conditions de réussite	Un réseau d'acteurs large, des actions de sensibilisation dans les écoles, les entreprises, un suivi d'indicateurs d'évaluation des pratiques grâce au travail de l'agence, des objectifs en termes de fréquentation, de nombre de personnes sensibilisés, de changements de pratiques

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°2

DONNER L'EXEMPLE PAR DES AMBASSADEURS (+ ÉLUS)

Objectifs		Convaincre ses pairs d'utiliser des formes alternatives de mobilité en donnant l'exemple, expérimenter pour trouver le mode adapté
Description	Quoi ?	Développer le multimodale et intermodale Dans les territoires où il existe une offre, permettre aux habitants d'échanger sur les questions de mobilité pour convaincre des automobilistes d'essayer d'autres solutions : covoiturage, TER, TCL et à l'échelle du quartier (école – pédibus, …) Développer le « co-vélotaf » : accompagner un collègue sur un trajet en vélo pour l'aider sur ses premiers trajets, l'aider à se sentir en sécurité (ex : vallée de la chimie) Valoriser les ambassadeurs, offres de parrainage (offre découverte TCL TER ?), outils de communication (portraits, témoignages, élus attention à l'instrumentalisation) et autopartage : engagement d'une collectivité, d'une entreprise
	Pour qui ?	Les copropriétaires, collègues, voisins des communes périurbaines et les élus ambassadeurs (exemplarité et cohérence), les polices ?
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	Accompagnement difficile de certains publics (notamment vélo) et frein à l'accès au paiement mais acquisition de la compétence, permet à certains de se déplacer autrement
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Club d'entreprises/fédérations de métiers, quartier d'affaires, communes (organisation de journées dédiées « forum mobilité »), CCAS, quartiers, associations (accompagner des « novices » pour du co-vélo/communauté et animer la démarche dans l'entreprise) Porteurs potentiels : Julien Casals, Nova 7 (casals@nova7.fr)
	Appui de la Métropole	Valoriser et récompenser les collectivités et entreprises engagées, échanges de bonnes idées, diffusion
	Conditions de réussite	Direction : « sponsor » en entreprise / collectif : partenariats / moyens : budgets des petites structures

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°2

« PLUTÔT QUE D'ALLER À LA SALLE DE SPORT, SÉCHEZ L'ESCALATOR »

Objectifs		Promouvoir la marche à pied, transformer les petits trajets TC ou voiture en trajets piétons, promouvoir l'activité physique pour répondre aux enjeux de santé publique, améliorer le lien social / convivialité
Description	Quoi ?	Actions à coconcevoir avec les habitants, valoriser le mode piéton par des aspects plaisir/ludique/santé Mettre en place une signalétique au sol, information sur les temps de trajet à pied, trame paysagère, verdure, qualité des cheminements piétons, police pour empêcher le stationnement gênant, bancs, toilettes, points d'eau. Proposer des aspects ludiques dans des endroits stratégiques éloignés de la pollution automobile Contrer les nombreuses idées fausses sur les temps de trajet qui sont en général inférieurs (applications) Récupérer de l'espace pour les piétons, piétonisation
	Pour qui ?	Les élus, associations sportives, Sytral, école, le grand public, les PDE
	Quand ?	Actions ponctuelles (challenge, sensibilisation) et action permanente (infrastructures)
	Climat et Solidarité	Concerne beaucoup de publics mais penser au report aussi pour les personnes en situation de handicap Bénéfices sanitaires pour les populations défavorisées
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Entreprises et collectivités (plans de marchabilité), centre sociaux (sensibilisation) Porteurs potentiels : Maison du Vélo pour les pédibus, Supervitus 305 pour la signalétique et l'innovation design, aires de services piéton
	Appui de la Métropole	Ajouter la répartition modale aux objectifs du plan climat et inclure les vélos/trottinettes électriques, actuellement surtout voiture, vélo, marche, TC Financement, exemplarité, prise en compte dans chaque projet
	Conditions de réussite	Communication, visibilité des jalonnements, continuité des cheminements, espace disponible en rapport avec la part modale visée

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°2

FAIRE ESSAYER LES MODES ALTERNATIFS (VÉLO, VÉLO-CARGOS…)

Objectifs		Changer les représentations par les comportements et apprendre à tous les âges
Description	Quoi ?	Venir dans les quartiers, les entreprises, les écoles, les asso avec une flotte de vélo et les faire tester pour montrer que c'est possible et accessible à tous, quelles que soient ses capacités physiques, son usage et information sur l'aide à l'achat vélo, les antivols, alvéole 2 Mettre en place des formations ? Impliquer les employeurs pour qu'ils prêtent plus de vélo pour des essais Banaliser une soirée par semaine pour les cyclistes (comme les rollers il y a quelques années) Proposer des sorties familles pour faire découvrir des itinéraires Créer des sites ressources avec flotte vélo + accompagnement
	Pour qui ?	Jeunes retraités, salariés qui habitent à moins de 10 km de leur emploi éligibles au vélo, collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi
	Quand ?	Action ponctuelle (événements grand public, journées mobilités) et continu (lieux ressources, bourses vélo)
	Climat et Solidarité	Créer plus de sites ressources / maison du vélo et des parrainages d'essais vélos
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Partenariat entre Pôle emploi et les associations de vélo, équipements de proximité, associations vélo
	Appui de la Métropole	Porteurs potentiels : Maison du vélo et ses partenaires (Maison métropolitaine pour l'emploi, Camille Pechoux) pour la vélo-école
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°2

INCITER AUX MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Objectifs		La temporalité des changements de comportement s'inscrit dans le long terme. L'idée de cette action est de profiter d'un changement dans la vie, pour changer de pratiques de déplacements.
Description	**Quoi ?**	Encourager ces changements de pratiques (abonnements pour les transports en commun, pour Citiz ou pour les Vélo'v, un siège bébé pour les vélos, un vélo cargo (location/essai sur une semaine) etc.) Identifier les moments/lieux clés Sensibiliser les primo-accédants notamment en organisant des accueils nouveaux arrivants Informer et conseiller les nouveaux arrivants sur les autres offres de mobilité (y compris lignes pédibus quand elles existent) Créer un guide de mobilité et développer des systèmes de parcours découverte par les modes actifs
	Pour qui ?	Les automobilistes et usagers d'engins motorisés (scooters …) et tout nouvel arrivant dans une commune
	Quand ?	Actions ponctuelles régulières, inscrites dans la durée
	Climat et Solidarité	Créer plus de sites ressources / maison du vélo et des parrainages d'essais vélos
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	SYTRAL, communes et Région, Maison du vélo, agence Eco-mobilité
	Appui de la Métropole	Convaincre les communes
	Conditions de réussite	Possible collecte d'informations auprès des communes de la Métropole Volonté politique, cohérence dans l'offre et les messages Moyens financiers Conseil et accompagnement (animation)

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°2

ENGAGER UNE ACTION EN FAVEUR DE LA DÉMOBILITÉ

Objectifs		Diminuer les déplacements aux heures de pointe et réduire l'impact déplacement des achats sur Internet (le e-commerce conduit à l'atomisation des achats, les colis sont suremballés (gros volume vides), 25% échecs de livraisons, taux de retour de 20 à 30%) Limiter l'étalement urbain
Description	**Quoi ?**	Développer le télétravail en sensibilisant les managers des entreprises, en mettant en place des tiers-lieux de télétravail dans les territoires résidentiels Favoriser le covoiturage de courte distance Favoriser le commerce de proximité, rééquilibrer les territoires = agir sur l'urbanisme et rendre les centres-villes plus attractifs pour rendre les commerces de proximité plus attractifs Mettre en place des entrepôts multi-enseignes pour mieux organiser et rationaliser les circuits de livraison, contraindre à l'utilisation de véhicules à faibles émissions
	Pour qui ?	Les automobilistes
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Rééquilibrer les fonctions/commerces des territoires pour limiter l'utilisation de la voiture par les moins aisés
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les associations : créer du lien, organiser ou participer à l'organisation d'évènements de sensibilisation The shift Project : alimenter les réflexions sur le télétravail et la réorganisation du e-commerce
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait financer des aides, appliquer des mesures incitatives, aider les communes
	Conditions de réussite	Collecter des données sur les déplacements liés aux achats, au télétravail

PROPOSITION N°11

Sous-thème n°3

EXTENSION DE L'INTERDICTION DE CIRCULATION À TOUS LES VÉHICULES DANS LA ZFE

Objectifs		Améliorer la qualité de l'air, diminuer les gaz à effet de serre Changer de modèle (réduction de la circulation, fin de la voiture individuelle en ville) Prendre en compte les contraintes des entreprises et les enjeux sociaux Réduire le bruit, reprendre de l'espace en ville, circuler plus facilement
Description	**Quoi ?**	Supprimer les exceptions prévues dans le périmètre (A6/A7 …) sauf les parcs-relais Etendre à un public plus large et toucher les véhicules individuels Aider au changement de véhicule ou de mode de déplacement : selon le calendrier choisi (favoriser le renouvellement du parc ou le report modal) Ne pas construire d'infrastructure type TOP pour affecter les ressources financières à ces actions. Pollueur/payeur, économie de santé, moins d'accidents, contrôle nécessaire
	Pour qui ?	Les automobilistes, les résidents et visiteurs, loisirs et professionnels, les deux roues, les engins de chantiers, les transports en commun, les bateaux
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Flottes captives (le citoyen citadin doit pouvoir se passer de voiture) et aides majorées selon les revenus/secteurs d'habitation
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Sytral, Métropole, Collectivités de l'aire urbaine, taxis, commerçants, police, gendarmerie : montrer l'exemple (collectivités), optimiser le parc, les déplacements, étudier les plans de déplacement
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait financer des aides, appliquer des mesures incitatives, aider les communes
	Conditions de réussite	Clarté du projet, visibilité sur les bénéfices, acceptabilité du projet Contrôle efficace

PROPOSITION N°12

Sous-thème n°3

INTÉGRER L'ENSEMBLE DES ACTEURS, NOTAMMENT LE SECTEUR ASSOCIATIF LE PLUS EN AMONT POSSIBLE DES PROJETS

Objectifs		Réfléchir à l'intégration structurelle des associations dans les processus de décision. Un mode de représentation des associations serait alors à définir en amont.
Description	Quoi ?	Identifier l'ensemble des acteurs et associations concernées par les politiques/projets de mobilité Convoquer les acteurs suffisamment en amont du projet. Les acteurs/associations intéressés se regroupent sous la forme d'un Comité d'Initiatives de Consultation Métropolitaine (CICM) qui participe et apporte des propositions avant la rédaction des cahiers des charges du projet (exemple avec les coalitions ou le CICA). L'avis et les propositions du CICM sont écrits et rendus publics pour s'assurer de leur prise en compte. Démocratie participative dès l'élaboration du projet (et non pas en aval) Faciliter les démarches et l'accessibilité aux informations relatives au projet (via le CICM)
	Pour qui ?	Tous les usagers et citoyens représentés par des associations impliquées dans les mobilités
	Quand ?	Action permanente (dès le dépassement d'un seuil budgétaire (adapté à l'enjeu du projet pour ne pas noyer les associations) et définir à quel moment le projet va modifier l'organisation de la mobilité et son impact
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Volonté des associations de se regrouper sous un comité d'initiative avec d'autres associations, partenariat pour construire un statut juridique au CICM
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait cibler les associations parties prenantes des projets liés à la mobilité et s'engager à donner des informations transparentes et anticipées aux associations (sans obligation juridique à l'heure actuelle)
	Conditions de réussite	Le statut juridique du CICM pour que les propositions et les avis soient obligatoirement pris en compte lors des choix, cahiers des charges, budget, votes … Favoriser l'accès à l'information des citoyens et des associations et méthode démocratique pour le choix des modalités de recueil des avis

ENERGIES RENOUVELABLES

3 ATELIERS DE TRAVAIL EN MARS, JUIN ET SEPTEMBRE 2019

88 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Principal vecteur de transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et de récupération apparaît comme incontournable, 70 % des émissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergies fossiles.

Afin de contribuer à l'objectif national de 32 % des besoins de consommation d'énergie couverts par des énergies renouvelables, la Métropole de Lyon envisage de doubler la production d'EnR&R sur son territoire. Ainsi, 17 % de la consommation énergétique métropolitaine sera assurée par des EnR&R, contre seulement 7 % actuellement.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Bien que la Métropole soit compétente pour prendre part de façon action à la transition énergétique, notamment au travers de la planification de la production et de la distribution des énergies sur son territoire, à travers le lien que la Métropole entretient avec les exploitants des réseaux d'énergie. La Métropole ne peut donc pas agir seule sur le développement des EnR&R.

En effet, si le PCAET prévoit de multiplier par plus de 2 la part des EnR&R produites sur le territoire, cet objectif ne peut être atteint sans implication par l'ensemble des acteurs du secteur. A titre d'illustration, la méthanisation de 100 % des boues de stations et de certains biodéchets pour produire du biogaz, le développement de la filière bois, des réseaux de chaleur urbains, ou encore la multiplication par 10 de la production photovoltaïque et par 5 du solaire thermique ne peuvent se faire sans l'association étroite de l'Etat, des collectivités, des opérateurs énergéticiens (Enedis, GRDF, délégataires des réseaux…), des industriels mais aussi des habitants, directement concernés par les modalités d'implantation de ces nouvelles sources énergétiques qu'ils peuvent également contribuer à développer individuellement ou collectivement.

Cependant, la mobilisation de l'ensemble de ces parties prenantes n'est pas acquise, tant le développement des EnR&R implique de multiples contraintes. Leurs externalités positives restent peu connues, alors que leur développement implique un coût (financier, temporel mais aussi foncier) important, parfois à l'origine de vives contestations, notamment des riverains. C'est sur ces différents points qu'ont porté les réflexions du groupe « Energie renouvelables et de récupération ».

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon intègre déjà :

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Augmenter la production d'EnR&R locales,* principalement en augmentant la production de chaleur-renouvelable (solaire thermique, chaleur industrielle…).

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Organiser le développement de la transition des réseaux de distribution d'énergie* en lien étroit avec les exploitants et distributeurs d'énergie.

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Contribuer à la structuration de la filière bois régionale*, notamment en valorisant la production et favorisant l'approvisionnement local.

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques* (limiter l'urbanisation, les rejets, la consommation…).

Notre territoire en lien avec ses ressources : *Développer les partenariats avec les territoires proches* (communes et intercommunalités voisines, Région…).

Industriels, fournisseurs d'énergie, opérateurs de la transition énergétiques, sociétés de conseil et associations ont soulevé 3 enjeux clefs en faveur de l'accélération du développement des EnR&R sur le territoire.

- **La nécessité d'inciter et de soutenir les initiatives locales** dans le domaine des EnR&R afin de convaincre, fédérer et inciter les acteurs à prendre part de façon pro-active à leur développement**.** Il s'agit également de pousser et soutenir ces initiatives, notamment citoyennes, en accompagnement et accélérant les projets et leur montage (ex : lever les freins juridiques à l'autoconsommation collective) ;
- **Il apparaît aussi indispensable de de donner aux acteurs de la filière ENR les moyens** adéquats de continuer à aller de l'avant. Il s'agira de travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière pour les informer sur les outils disponibles et pertinents et les mettre en relation les uns les autres.

Les fiches actions ci-après, formalisées par le groupe, explicitent pour chacun de ces enjeux les pistes d'actions à travailler pour y parvenir et accroître ainsi l'effet de levier des actions déjà prévues dans le PCAET.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Inciter et soutenir les initiatives locales	**1**.Sensibiliser et mobiliser les citoyens pour faire émerger des projets d'EnR
	2.Travailler et utiliser les outils de la Métropole
	3.Accompagner le développement des modèles coopératifs pour la production d'EnR sur le territoire
	4.Développer des outils locaux pour accélérer la production d'EnR
	5.Réfléchir aux nouvelles sources d'EnR sur le territoire métropolitain
2. Proposer des outils d'intermédiation aux acteurs de la filière ENR	**6**.Climatisation en ville : un développement inéluctable ?
	7.Informer les professionnels sur les EnR
	8.Plateforme de mise en relation public/maîtres d'œuvre et artisans

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

SENSIBILISER ET MOBILISER LES CITOYENS POUR FAIRE ÉMERGER DES PROJETS D'ENR

Objectifs		Deux objectifs : mobiliser les citoyens, et donc trouver un moyen efficace de le faire, et les sensibiliser à l'autoconsommation et développer ces pratiques.
Description	Quoi ?	Informer en faisant connaître le cadastre solaire et en donnant les clés pour avancer sur les projets, améliorer le lien avec la plateforme de la Métropole « Toodego », informer sur l'évolution des réseaux de chaleurs urbains, développer le rôle « relais » des mairies (contacts utiles sur les sites internet) Mobiliser les acteurs sur le territoire, utiliser le dispositif Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés, confirmer le rôle de guichet unique des EIE, créer une bonification à l'aide locale. Lancer des appels à manifestation d'intérêt (par secteur) pour faire émerger des projets, notamment citoyens, favoriser l'engagement des fournisseurs d'énergie sur des offres compétitives. Cartographier au préalable les secteurs de projets (éviter la concurrence entre solutions).
	Pour qui ?	Citoyens, associations, conseils de quartier, copropriétés, mairies.
	Quand ?	Action permanente et actions ponctuelles (AMI, campagnes d'information)
	Climat et Solidarité	Possible création d'emplois et promotion d'énergies moins coûteuses.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Collectivités (informations, mise à disposition de toitures, participation, développement de maisons/secteurs témoins), opérateurs (toitures, visites, informations RCU), associations (portage/accompagnement de projets, relais d'informations), ALEC (soutien aux EnR en élargissant son champ d'intervention – EcoRenov2)
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait mobiliser des MDM pour relayer l'information aux publics précaires et pourrait se charger de coordonner les AMI.
	Conditions de réussite	Bonne coordination entre les acteurs, débloquer des fonds pour sensibiliser et communiquer, développer des outils.

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

TRAVAILLER ET UTILISER LES OUTILS DE LA MÉTROPOLE

Objectifs		Développer l'outil de cadastre solaire, inciter le développement des énergies renouvelables dans les projets urbains et réfléchir à l'évolution du PLU-H pour aller vers un PLU-H facteur 4
Description	Quoi ?	Inciter le développement des EnR dans les projets d'aménagement (zones d'aménagement concertées, projets urbains partenariaux, programmes d'intérêts généraux, opérations programmées d'amélioration de l'habitat), en imposant un taux EnR minimum aux aménageurs (50% par ex.) Développer des emplacements réservés pour prévoir le développement des réseaux de chaleur urbain et classer les réseaux de chaleur, réfléchir aux connexions entre RCU et extension, informer les acteurs, massifier. Mettre en place un PLUH « facteur 4 » (prochaine révision), facilitant le développement des EnR (en attendant, modifications de certains zonages nécessaires à certains projets).
	Pour qui ?	Aménageurs et promoteurs, communes, syndics de copropriétés
	Quand ?	Action permanente (massification d'information) et ponctuelle (soutien aux projets).
	Climat et Solidarité	Proposer des formes d'énergie moins coûteuses.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Communes (implication dans les projets d'aménagement pour impulser et inciter au développement des EnR), ALEC (référentiels habitats et bureaux, soutien aux projets), filières du bâtiment (à mobiliser), opérateurs chauffage urbain (actions clés en main à proposer aux aménageurs), associations (encourager l'implication dans les projets d'aménagement, avis et idées)
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait fixer un cadre, être coercitive avec les aménageurs.
	Conditions de réussite	Convictions et portage politiques forts.

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES MODÈLES COOPÉRATIFS POUR LA PRODUCTION D'ENR SUR LE TERRITOIRE

Objectifs		Favoriser l'investissement des citoyens : c'est un réservoir de financement et facilite l'acceptabilité des installations de productions (meilleure implication). Intégrer l'investissement citoyen dans les opérateurs locaux de production d'EnR, autant par le capital que par la gouvernance. Répondre à des enjeux de mobilisation des citoyens et provoquer une sensibilisation des autres citoyens
Description	Quoi ?	Développer des outils de sensibilisation, de communication pour informer les citoyens sur ces possibilités d'investissement. Prévoir une gouvernance qui inclut les citoyens : combinaison entre des coopératives citoyennes ou l'intégration à des outils plus larges (type SEM locale) → créer un équilibre entre citoyens, comité technique et partenaires. Faciliter la recherche de toits à disposition pour des investissements citoyens.
	Pour qui ?	Les citoyens
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Toits en transition (sensibilisation), Anciela, ALEC, association d'éducation populaire (ambassadeurs du changement, diffusion de l'information), Coopawatt (accompagner les projets de citoyens, créer une communauté énergétique), 1 2 toit soleil, communes
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait trouver des moyens de communiquer, des relais (banques), massifier la communication, et trouver des toits disponibles (réticence des propriétaires)
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°1

DÉVELOPPER DES OUTILS LOCAUX POUR ACCÉLÉRER LA PRODUCTION D'ENR

Objectifs		Produire un maximum d'énergie sur le territoire et donc à proximité et ainsi faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et développer les toits en transition (continuité urbaine)
Description	Quoi ?	Créer des outils locaux afin de favoriser l'ancrage territorial, sa connaissance et l'acceptabilité par le partenariat et un opérateur pourrait s'intéresser à des projets dont la rentabilité financière est plus faible. Faire un état des lieux de l'existant (public, privé, coopérations citoyennes), développer l'articulation entre les différents types d'acteurs de la production d'EnR : créer une coopérative citoyenne, les intégrer aux outils existants. Générer des solutions diverses, des opérateurs divers, pour répondre à toutes les typologies de projet et favoriser les modèles équilibrant acteurs publics, privés et citoyens.
	Pour qui ?	Pour le photovoltaïque, chercher des terrains hors du territoire métropolitain (attention à la concurrence avec d'autres usagers) ; pour le bois, étendre les 100km d'approvisionnement à 150km (éviter gestion trop intensive des forêts environnantes)
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Fibois, CNR, SERL, ALEC, communes
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait favoriser l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et intégrer dans le PLU-H l'obligation d'utiliser des toits, (hangars industriels) (élargir l'investissement au-delà des propriétaires)
	Conditions de réussite	Coût important en frais et structures à assurer et questionner l'impact territorial et la double-comptabilité (développement de l'activité économique)

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°1

RÉFLÉCHIR AUX NOUVELLES SOURCES D'ENR SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Objectifs

Augmenter la part des énergies renouvelables locales en exploitant toutes les solutions techniques, y compris en termes d'échelles.

Ne pas surdévelopper le photovoltaïque au détriment des ressources disponibles (déchets, biodéchets, chaleur de récupération).

Description

Quoi ?

Privilégier la récupération de chaleur (énergie verte, géothermie, chaleur sous le bitume) et récupérer la chaleur fatale des procédés industriels.

Etudier les énergies de frottement et la possibilité de stocker l'énergie, privilégier la méthanisation des biodéchets, étudier l'éolien en zone semi-urbaine (ex : Monts d'Or).

Importer les biodéchets d'autres territoires (déchets agricoles ou acheter du gaz vert sur les territoires ruraux), trouver du foncier pour développer les méthaniseurs.

Pour qui ?

L'habitat, le tertiaire, l'industrie.

Quand ?

Action permanente

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Partenariat financier (permettre la structuration de sociétés de projet), énergéticiens (accompagner les porteurs de projets pour les pompes à chaleur gaz pour l'habitat et mener une expertise sur les techniques de récupération de chaleur, de stockage de l'énergie, l'optimisation des pompes à chaleurs)

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait fédérer, être un tiers de confiance, avec les communes. Elle pourrait assurer la gestion foncière, concerter et faire de la pédagogie auprès des cibles.

Conditions de réussite

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°2

INFORMER LES PROFESSIONNELS SUR LES ENR

Objectifs

Favoriser une réflexion systématique pour l'intégration des EnR dans les projets pour faire de l'écoconception (neuf et construction).

Description

Quoi ?

Développer les retours d'expériences entre entreprises et maîtres d'œuvre sur l'EnR et sa mise en place (newsletters, réunions d'information).

Mettre à disposition les outils (type cartographie, comme le cadastre solaire, carte des réseaux) pour les professionnels et rendre accessible aux professionnels des données, des études d'autres professionnels pour faciliter la connaissance afin que les EnR deviennent un réflexe.

Créer une instance rassemblant les investisseurs qui peuvent financer les projets d'énergie renouvelable et les promouvoir.

Diagnostiquer ce que fait l'Ordre des Architectes, par exemple, afin d'aller au-delà.

Pour qui ?

Maîtres d'œuvre, entreprises et architectes.

Quand ?

Action permanente et ponctuelle (mettre à jour les informations et les technologies auprès des cibles).

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Ordre des architectes et promoteurs immobiliers.

Maître d'œuvre (lien avec les AMO).

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait faire le lien pour que l'urbanisme soit compatible avec les projets EnR (notamment pour la délivrance des permis de construire), signer le « Pacte finance climat » (obtenir des finances vertes), faciliter la mise à jour des référentiels et promouvoir les EnR dans le PLU-H.

Conditions de réussite

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°2

PLATEFORME DE MISE EN RELATION GRAND PUBLIC/MAÎTRES D'ŒUVRE ET ARTISANS

Objectifs		Faciliter le passage à l'action des particuliers et des copropriétés pour les EnR.
Description	Quoi ?	Recenser les institutions existantes et leur cadre d'actions. Sensibiliser et informer de manière ludique, notamment sur les aides dont les particuliers peuvent bénéficier. Renseigner sur les produits en termes d'énergie renouvelable, avec un accompagnement par des conseillers spécialisés qui soient formés aux EnR..
	Pour qui ?	Les particuliers, les copropriétés, les professionnels (fédérations d'artisans, clusters)
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Point de vigilance sur la consolidation des aides envers tous les ménages. Mise en place d'un système d'alerte signalant les arnaques (conseiller téléphonique ou chat). Unification de l'accès à la rénovation par la mise en place d'aides spécifique pour l'installation d'EnR.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Associations, clusters (relais d'information (affiches, flyers), identification des professionnels). Fédérations, ALEC et Hespul, associations de particuliers, Toits en transition.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se charger de la coordination générale pour fédérer les actions (conseillers professionnels) et de financer les aides.
	Conditions de réussite	Analyse préalable pour prioriser les actions à mettre en place et répondre à la demande. S'assurer que l'enseignement professionnel et les connaissances sur les EnR entrent en adéquation avec la demande.

CONSOMMATION ET DÉCHETS

1 ATELIER DE TRAVAIL EN SEPTEMBRE 2019

45 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

L'évolution des modes de production et de consommation a conduit au doublement des déchets produits ces cinquante dernières années. Pour faire face à cette surproduction de déchets, les solutions proposées par les pouvoirs publics se sont longtemps centrées sur le traitement, en aval, de ces déchets avec le développement d'outils de traitement permettant un premier niveau de valorisation énergétique ou de recyclage de la matière.

Ces dernières années, la prise de conscience qu'il est nécessaire de privilégier une approche de réduction des déchets à la source se fait de plus en plus entendre. Les lois Grenelle I & II et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte tendent ainsi davantage à développer des actions permettant d'agir en amont sur la production de déchets afin de réduire le gisement produit. Réduire l'empreinte engendrée par cette surproduction implique ainsi une double dynamique, qui tient à la fois dans l'efficacité de la valorisation des déchets et dans la limitation de leur production par une transformation des habitudes de consommation et des modes de production. Les biens de consommation représentent aujourd'hui 17,5% de l'empreinte carbone d'un grand lyonnais.

Engagée dans cette dynamique, la Métropole de Lyon fixe comme objectif une diminution de la quantité de déchets produits de 11% entre 2014 et 2024 sur son territoire, en lien avec son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024 et le développement de l'économie circulaire. Cela correspond à une baisse **5 kg de déchets par habitant et par an**. Est par ailleurs prévue une modernisation des outils de traitement des déchets pour optimiser leur valorisation énergétique (méthanisation, production d'électricité ou de chaleur par les incinérateurs) couplée à une extension du réseau de chauffage urbain. La Métropole entend également valoriser l'ensemble des boues issues de ses stations d'assainissement.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Si le traitement des déchets via des infrastructures de valorisation est directement du ressort de la Métropole, la transformation des modes de consommation pour tendre vers une économie circulaire et responsable passe par un investissement de tous les acteurs du territoire, et ce de façon active.

En effet, si la Métropole peut impulser un écosystème rendant possible et incitant à cette évolution (soutiens des initiatives de mise à disposition de points de compostage, conseils et accompagnement via l'ALEC, actions de sensibilisation via des « défis » …), cette dernière ne peut se faire que si les citoyens et acteurs du territoire s'en saisissent pleinement. Les acteurs économiques également leur rôle à jouer en intégrant cet objectif de réduction des déchets dans leur offre et leurs activités : du commerce à la filière des Bâtiments et Travaux Publics, chaque secteur d'activité doit trouver les leviers de transition permettant de réduire leurs déchets produits et induits. Dès lors, associer les acteurs du territoire doit permettre d'élaborer des actions de prévention ou des dispositifs incitatifs qui soient plus à même d'influer véritablement sur les pratiques.

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon intègre ces enjeux, dans différentes actions programmées :

Tous héros ordinaires : *Ancrer l'administration dans l'éco-responsabilité* via notamment le PLPDMA ainsi que de la Feuille de route de l'amélioration du tri, et la démarche économie circulaire "0 gaspi", et la stratégie déchets qui sera prochainement élaborée.

Tous héros ordinaires : *Susciter et accompagner les changements d'habitudes* pour diminuer le gisement produit et réduire chaque année la quantité de déchets produits de 1,5% d'ici 2024.

Tous héros ordinaires : *Accompagner les petites et moyennes entreprises vers la transition énergétique* notamment via l'AMI « Economie circulaire Zéro Gaspillage » pour limiter les déchets tout en créant de nouveaux emplois.

Les réflexions du groupe de travail se sont portées sur des thèmes à privilégier pour optimiser la gestion des déchets et améliore les habitudes de consommation dans une perspective de développement durable.

Le groupe a notamment réfléchi à comment transformer les pratiques en matière d'hygiène, de réemploi, de tri ou encore de consommation des ressources.

Les fiches actions ci-après, formalisées par le groupe, explicitent pour chacun de ces enjeux les pistes d'actions à travailler pour y parvenir et accroître ainsi l'effet de levier des actions déjà prévues dans le PCAET. Les propositions font la part belle aux contributions citoyennes, mais également à la mutualisation et la mise en réseau de divers acteurs dont les actions peuvent contribuer à réduire l'impact de la consommation et des déchets sur l'environnement.

L'ensemble de ces propositions convergent vers deux grandes perspectives. Dans un premier temps, il s'agira de sensibiliser et d'accompagner les professionnels et les citoyens dans leur changement de modes de consommation. L'étape corollaire à la première est d'améliorer les performances de tri sur le territoire et de parvenir à réduire la production globale de déchets.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Sensibilisation, communication et accompagnement	1.Vers le zéro produit dangereux à domicile : faire soi-même ou autrement
	2.Groupes d'entraide et de partage sur l'usage des couches lavables
	3.Balance ta pub !
	4.Ramène ton tup' !
	5.Caravane de la seconde vie sur les marchés
2. Amélioration du tri et du cycle de vie des produits	6.Création de déchèteries-donneries
	7.Trier dans l'espace public
	8.Cartographie et valorisation des lieux de lavage
	9. Un réseau d'éco-animateurs chez les gardiens d'immeubles

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

VERS LE 0 PRODUIT DANGEREUX A DOMICILE : FAIRE SOI-MÊME OU AUTREMENT

Objectifs		Sensibiliser au caractère dangereux de certains produits. Apporter des réponses concrètes et des solutions alternatives aux usagers.
Description	Quoi ?	Mise en place de défis, auprès des particuliers mais aussi des crèches et écoles. Création d'un agenda mensuel répertoriant les événements en lien avec la sensibilisation à la thématique et à la fabrication de produits alternatifs aux produits dangereux. Communication par vidéos (teaser), affichage et internet.
	Pour qui ?	Les citoyens.
	Quand ?	Action ponctuelle et permanente.
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	Portage	
	Appui de la Métropole	Relayer les événements, organiser des ateliers, développer et diffuser des vidéos de teaser.
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

GROUPES D'ENTRAIDE ET DE PARTAGE SUR L'USAGE DES COUCHES LAVABLES

Objectifs		Inciter et encourager le recours aux couches lavables pour réduire les déchets sanitaires textiles.
Description	**Quoi ?**	Créer et développer des groupes d'usagers de couches lavables. Répertorier des parents référents organisant des rencontres régulières (sur le modèle de l'association Galactée). S'assurer que ces groupes puissent essaimer sur le territoire en organisant des rencontres dans des permanences partout sur le territoire. Introduire le sujet lors de rendez-vous et rencontres sur le thème plus large de la parentalité.
	Pour qui ?	Les jeunes parents.
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	Développer les groupes dans différents quartiers, accueillant des CSP différentes (mise à disposition de locaux pour organiser les rencontres).
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Associations de type « 0 déchets », PMI, crèches, structures d'accompagnement à la parentalité. : Porteurs potentiels : association « Les Ptits Culottés »
	Appui de la Métropole	Solliciter des intervenants/formateurs, faciliter l'accès à des lieux, développer des supports de communication.
	Conditions de réussite	Les porteurs doivent être clairement identifiés. Les informations nécessaires doivent être données en quantité suffisante.

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

BALANCE TA PUB !

Objectifs

Concourir à l'objectif de réduction de 5kg par an et par personne des déchets ménagers et assimilés en luttant contre la publicité, qui représente 10kg par an.

Réduire les dépenses énergétiques liées au traitement et à la collecte du papier

Description

Quoi ?

Mettre en place une opération « bac transparent » afin de visibiliser la quantité de publicité collectée, en installant un tel bac en bas des immeubles participants puis en les rassemblant dans les espaces publics clés.

Créer un événement de fléchage des producteurs de publicité (sur le modèle du « name and shame ») et de distribution de stickers « stop pub ».

Les producteurs cités peuvent venir s'expliquer le jour de l'événement et s'engager à réduire leurs impressions.

Pour qui ?

Habitants, grands producteurs de publicités (catalogues compris), associations.

Quand ?

Action ponctuelle (au moment de Noël)

Climat et Solidarité

Faire attention à la fracture numérique : pour certaines personnes, le format papier est indispensable pour s'informer.

Risque de diminution du nombre d'emplois dans le secteur des distributeurs.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Un artiste pourrait réaliser une sculpture avec la quantité de papier récupérée.

Porteurs potentiels : l'association « Mouvement de pallier » pour la formation d'habitants des immeubles concernés et promouvoir l'événement, l'association « Elise » pour la collecte du papier, création d'une page Facebook « Balance ta pub » avec « 0 déchets Lyon »

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait financer les associations partenaires et l'événement, et mobiliser les communes.

Conditions de réussite

Création d'un sentiment d'appartenance dans le quartier lors de la collecte. Faire le lien entre le coût de traitement des déchets et l'impact sur la facture de l'usager.

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°1

RAMÈNE TON TUP' !

Objectifs

Réduire les coûts générés par l'utilisation d'emballages destinés à la vente à emporter, qui représentent aujourd'hui un million d'euros par an, en France.

Description

Quoi ?

Développer un système de consignes pour la vente à emporter.

Solliciter un acteur qui s'occuperait de récupérer les contenants et de les laver.

Opter pour un fonctionnement en réseau afin de pouvoir déposer son contenant dans un autre commerce.

Pour qui ?

Les restaurateurs et leurs clients.

Quand ?

Action permanente.

Climat et Solidarité

Création d'emplois pour assurer la collecte et le lavage des contenants.

Peut contribuer à créer de la mixité sociale.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Le « Café équilibre » qui est un réseau de restaurateurs pourrait s'associer.

Les communes pourraient faire connaître le dispositif.

Porteurs potentiels : Reconcil (réseau d'emballages consignés - Paris), Savoureux-cycle (livraison de repas à vélo), Vélo-boulot-bocaux).

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait accompagner les acteurs dans leur implantation et solliciter les cantines des collèges pour qu'elles offrent leurs locaux.

Conditions de réussite

Inciter les clients en offrant des réductions lorsque la consigne est choisie.

Réseau suffisamment vaste pour que la démarche soit réalisable et pratique.

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°1

CARAVANE DE LA SECONDE VIE SUR LES MARCHÉS

Objectifs		Soutenir les filières de réparation « matures » : cycle textile, petits et gros électroménageurs, cordonnerie, menuiserie, horlogerie, etc. Instaurer un service quotidien et de proximité. Mettre en lumière l'existant et les lieux ressources.
Description	Quoi ?	Mettre en place un stand forain itinérant (caravane) dans tous les marchés de la Métropole à une fréquence hebdomadaire. Offrir la possibilité d'une réparation dans l'instant, sur place, ce qui nécessite un calendrier des types de réparation à l'honneur chaque semaine. Mettre en place des lieux d'information et diffuser un annuaire métropolitain.
	Pour qui ?	Le grand public.
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Echanger les savoir-faire, permettre le bénévolat, favoriser les liens sociaux.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	Rôle de sensibilisation et de relais de la part des structures associées. Rôle de gestionnaire des marchés pour les communes. Porteurs potentiels : associations, entreprises de réparation, Métropole.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait financer l'expérimentation (matériel, communication, etc).
	Conditions de réussite	Sensibilisation effective, formations concrètes. Réelle mobilisation des acteurs économiques.

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°2

CRÉATION DE DÉCHÈTERIES-DONNERIES

Objectifs

Sensibiliser au don et le favoriser, plutôt que de jeter.

Soutenir les filières de réemploi.

Améliorer la collecte d'objets inutilisés.

Description

Quoi ?

Créer des dispositifs assimilant déchèteries et donneries.

Pour qui ?

Quand ?

Climat et Solidarité

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Appui de la Métropole

Conditions de réussite

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°4

TRIER DANS L'ESPACE PUBLIC

Objectifs

Favoriser (indirectement) la compréhension, l'assimilation et l'acceptation des consignes de tri à domicile par l'harmonisation des pratiques.

Valoriser les déchets recyclables collectés, dont le verre (économiser des ressources, diminuer les coûts).

Description

Quoi ?

Cibler le périmètre (parcs, rues, etc).

Mettre en place des contenants facilitant le tri, veillant à pallier les risques de vol, respectant les consignes de sécurité, usant de couleurs, et dont les volumes sont adaptés aux besoins (de 2 à 4 contenants + cendriers).

Accompagner les publics : consignes claires, faciles et visibles sur les contenants (schémas, images, etc), panneaux explicatifs du dispositif et du des zones couvertes, réunions publiques/temps d'inauguration, mobilisation des acteurs locaux (associations, commerçants, établissements scolaires), communication entre la Métropole et les communes.

Pour qui ?

L'ensemble des citoyens.

Quand ?

Action permanente.

Climat et Solidarité

Le matériel pourrait être réalisé par des ESAT (Etablissements et service d'aide par le travail) ou des associations, des entreprises qui emploient des personnes en insertion.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

S'associer au montage du projet, accompagner/sensibiliser/former les citoyens, relayer l'information.

Porteurs potentiels : Métropole et communes.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait prendre part au projet par la commande publique sur le matériel et le volet insertion.

Conditions de réussite

Les contenants doivent être incitatifs et attractifs.

Les déchets devraient être ramassés par flux sur la Métropole.

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°4

CARTOGRAPHIE ET VALORISATION DES LIEUX DE LAVAGE

Objectifs		Changer les comportements permettant d'engendrer des bénéfices en termes de consommation d'énergie, en privilégiant la mutualisation par le matériel collectif plutôt qu'individuel en matière de lavage. Limiter les transports et ainsi l'émission de gaz à effets de serre, en ne recourant pas à des blanchisseries.
Description	**Quoi ?**	Identifier des lieux existants mutualisés ou non (en pieds d'immeuble, dans les conseils de quartier, les centres sociaux, les MJC, les établissements scolaires, les blanchisseries privés). Valoriser les points identifiés : communiquer sur les possibilités d'utilisation des équipements de lavage qui y sont. Insister sur l'aspect culturel du lavage en commun pour changer les mentalités.
	Pour qui ?	L'ensemble des citoyens et les associations.
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Partager et mutualiser les pratiques pour favoriser les liens sociaux.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Collecte et diffusion d'informations, veille dans le recensement. Porteurs potentiels : associations (Consilyon, Maison de l'économie circulaire, Maison de l'environnement), gestionnaires d'immeubles et de syndic, bailleurs, établissements publics et collectivités (MDL), hôtellerie et restauration, associations de locataires.
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait s'emparer de l'aspect communication de l'action, développer des outils informatiques adaptés, de compiler une base de données.
	Conditions de réussite	Transversalité des informations.

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°4

UN RÉSEAU D'ÉCO-ANIMATEURS CHEZ LES GARDIENS D'IMMEUBLES

Objectifs		Augmenter les performances de tri aussi bien en quantité qu'en qualité Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, au tri des emballages, à la collecte des biodéchets ou au compostage partagé, au don et réemploi… Se réapproprier les lieux de vie collectifs.
Description	**Quoi ?**	Créer un réseau d'éco-animateurs au sein des gardiens d'immeubles capable de mobiliser les habitants sur la prévention des déchets et le tri des emballages en permettant de comprendre le dispositif et consignes de tri. Permettre aux gardiens d'intégrer dans leurs missions quotidiennes cette dimension d'éco-animateurs (temps et moyens alloués), créer un réseau de gardiens capables de sensibiliser d'autres gardiens ou relais du territoire (associations de quartiers, d'habitants, de centres sociaux…).
	Pour qui ?	Gardiens via les bailleurs, habitants, communes via la GSUP et structures d'action sociale en général
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Créer du lien social
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Bailleurs sociaux en lien avec la Métropole de Lyon
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait sensibiliser des éco-animateurs, les former, assurer aux bailleurs sociaux un dispositif de tri adéquat, valoriser ces réseaux
	Conditions de réussite	Equipe projet dédiée, préconisations techniques et formations à dispenser.

ENTREPRISES ET TRANSITION CLIMATIQUE

1 ATELIER DE TRAVAIL EN SEPTEMBRE 2019
102 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

Selon l'INSEE, l'industrie manufacturière représente la deuxième principale activité génératrice d'émission de gaz à effet de serre et de particules nocives (dioxyde d'azote, composés organiques volatiles), avec, en 2018, 70 millions de tonnes de CO2 émises. Le secteur résidentiel/tertiaire représente quant à lui la troisième source d'émission, avec 69 millions de tonnes de CO2 émises.

Le territoire métropolitain est particulièrement concerné par cette problématique. Fort de son attractivité et dynamisme économique, de nombreuses activités économiques industrielles y sont implantées, faisant des entreprises la principale source émettrice de gaz à effet de serre sur le territoire, avec 37 % des émissions. Le secteur tertiaire occupe également une part importante, avec 11 % des émissions.

Dans cette perspective, la diminution des émissions et de la consommation énergétique du secteur apparaît comme une des priorités de l'action métropolitaine. A horizon 2030, il est ainsi prévu que 20% de l'effort de réduction des consommations énergétiques soit consenti par le secteur industriel.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

Les entreprises intègrent désormais le changement climatique comme un facteur déterminant des choix de transformation, un des enjeux de l'innovation. Les enjeux de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'adaptation au réchauffement interpellent tout à la fois les manières de produire, de consommer et d'innover dans une logique « bas carbone », et peuvent être un vecteur de transformation des entreprises. Ils interpellent aussi chaque salarié dans son rapport à l'environnement de travail.

Plus spécifiquement, les modes de consommations de l'énergie dans le secteur industriel ne sont pas du ressort de la Métropole mais directement des industriels eux-mêmes. Si le Grand Lyon peut impulser une dynamique ou mener des actions incitatives, le changement ne se fera que si ces industries disposent des moyens techniques et financiers pour s'engager et agir.

Si les grands industriels, notamment de la vallée de la chimie, disposent d'ores et déjà de systèmes de management de l'énergie performants, les plus petites structures n'ont ni les outils ni les compétences pour transformer leur modèle de consommation. Les conseils du service LyonEcoEnergie ont déjà permis d'accompagner un certain nombre de structures sur ces sujets mais l'atteinte de l'objectif fixé à horizon 2030 suppose une accélération de cette dynamique.

D'autres outils existent, notamment pour favoriser la mobilisation des salariés sur leur lieu de travail. On peut mentionner ici le dispositif "Bureau à énergie positive" (ALEC), le défi cube 2020 (IFPEN), ainsi que les Plans de Mobilité.

Dans cette perspective, il apparaît incontournable de s'associer sur le réseau d'entreprises et de fédérations existant afin de toucher un public plus large tout en identifiant les leviers d'actions les plus pertinents à mobiliser. Chambre de Commerce et d'Industrie, association (AIRM), pôles de compétitivités (Axelera, Tenerrdis), recherche universitaire … autant d'acteurs qui, de par leur connaissance fine du secteur seront à même de coconstruire, aux côtés de la Métropole, les solutions qui permettront de guider les industriels vers un niveau de transition énergétique plus ambition

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon s'appuie fortement sur la mobilisation des entreprises. D'abord dans la logique partenariale : parmi les partenaires signataires, près de ⅔ sont des acteurs économiques. Chacun déclare de manière précise les actions qu'il engage et participe aux Conférences Energie Climat tous les 2 ans.

Par ailleurs, le Plan climat dédié également une section à ce secteur :

Une économie intégrant les enjeux du changement climatique : *Promouvoir une industrie sobre en carbone*, notamment via des réseaux mutualisés entre industriels et en incitant à la mise en place de dispositifs d'économie circulaire.

Une économie intégrant les enjeux du changement climatique : *Accompagner les petites et moyennes entreprises vers la transition énergétique,* notamment via la plateforme LyonEcoEnergie.

Les réflexions du groupe de travail se sont axées autour de 4 grands défis majeurs :

- L'économie circulaire,
- Le changement des méthodes de travail et l'accompagnement,
- L'innovation de services et de produits,
- La consommation énergétique.

Les fiches actions ci-après, formalisées par le groupe, explicitent pour chacun de ces enjeux les pistes d'actions à travailler pour y parvenir et accroître ainsi l'effet de levier des actions déjà prévues dans le PCAET.

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Innovation de services et de produits	1.Climaction : les entreprises du Grand Lyon s'engagent
	2.Label « la belle éco »
2. Nouveaux modes de travail et accompagnement	3.Mobilité douce et démobilité
	4.Budget temps pour le travail volontaire sur les thèmes de l'écologie
	5.Des défis thématiques sur l'environnement
3. Consommation énergétique	6.Garantie publique et de retours sur investissement des projets de mutualisation énergétique
	7.Mutualisation de sensibilisations et de diagnostics énergétiques
	8.Label « Employeur engagé pour le climat »
4. Economie circulaire	9.Banque territoriale de l'équipement
	10.Espaces communs partagés dans les habitats
	11.Consigne sur les bouteilles en verre

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

CLIMACTION : LES ENTREPRISES DU GRAND LYON S'ENGAGENT

Objectifs		Créer l'espace permettant aux entreprises de partager et documenter les innovations qui contribuent concrètement aux objectifs du PCAET. Créer une communication vers les autres entreprises pour qu'elles puissent les mettre aussi en œuvre.
Description	**Quoi ?**	Créer un espace numérique pour que chaque entreprise partage ses actions et fasse un retour sur les actions menées. Lancer un challenge annuel thématique inter-entreprises.
	Pour qui ?	Pour les entreprises mais à moyen/long terme pour les particuliers également.
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Entreprises (renseigner l'espace numérique et/ou récupérer les informations et mettre en œuvre) et associations (relancer, inciter à étoffer la base de données et à l'utiliser pour mettre en œuvre).
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait avoir un rôle de catalyseur, de mise en relation, d'animation et de collecte des informations.
	Conditions de réussite	Engagement massif des entreprises, des associations, réseaux locaux sous la dynamique du Grand Lyon.

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

LABEL « LA BELLE ÉCO »

Objectifs		Réduire l'impact environnemental d'un territoire ciblé comprenant tous les acteurs (entreprises, acteurs associatifs, etc).
Description	**Quoi ?**	Instaurer une coopération interentreprise sur un secteur limité et mutualiser (sur le modèle du PMIE et les solutions concernant les déchets, l'approvisionnement, la coopération localisée). Mutualiser les pratiques éco-responsables au moyen d'une application et les développer en matière de déchets, mobilité, approvisionnement. Stimulation interentreprises avec un label remis aux entreprises vertueuses, et instaurer un challenge.
	Pour qui ?	Entreprises et associations.
	Quand ?	
	Climat et Solidarité	Participation d'associations locales (inclues dans les bénéficiaires du projet)
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Créer un CODIR de quartier. Porteurs potentiels identifiés :
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se charger du développement économique qui serait éco-responsable avec un périmètre élargi. Elle pourrait promouvoir le label et financer l'application.
	Conditions de réussite	Animation réalisée la puissance publique, volume d'adhérents suffisant (participer ne suffit pas, il faut vendre l'idée, recruter et faire vivre le projet).

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°2

MOBILITÉ DOUCE ET DÉMOBILITÉ

Objectifs

Réduire les émissions de gaz à effets de serre et leurs impacts sur la santé et sur la qualité de vie au travail.

Gagner en productivité, produire des gains financiers des deux côtés, gains de m² par l'optimisation immobilière.

Recruter la jeune génération et améliorer la marque employeuse.

Description

Quoi ?

Favoriser les mobilités douces et réduire la mobilité par le télétravail, les visio-conférences, la réduction du temps de travail et les horaires décalés.

Instaurer un défi type « challenge de la mobilité » sur les kilomètres épargnés.

Développer la sensibilisation en entreprise, favoriser l'exemplarité de la direction, développer la communication en direct et les infrastructures dans les entreprises.

Faire des audits sur les kilomètres avant le défi et sur les formes de mobilité possibles. Adopter un modèle de points incitatifs et réinvestir les bénéfices.

Pour qui ?

Les employeurs et les salariés.

Quand ?

Action ponctuelle (2 semaines ou 1 mois).

Climat et Solidarité

Davantage de relations entre les individus (transports en commun, covoiturage) et locales grâce au télétravail et au coworking déporté.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Espaces de coworking, MEDEF, MDRH, acteurs de la mobilité douce et entreprises phares exemplaires.

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait réduire le coût des transports publics pour les entreprises et améliorer les infrastructures (voies bus et covoiturage)

Conditions de réussite

Aide à la sensibilisation dans les entreprises et communication post-événement sur les actions des entreprises et des scolaires.

PROPOSITION N°4

Sous-thème n°2

BUDGET TEMPS POUR LE TRAVAIL VOLONTAIRE SUR LES THÈMES DE L'ÉCOLOGIE

Objectifs		Sensibiliser aux questions environnementales et climatiques. Créer des communautés.
Description	**Quoi ?**	Etablir un lieu et un temps pour les projets, ainsi qu'un budget. Echanger des bonnes pratiques et communiquer (réseaux internes), développer les échanges interentreprises. « Laisser faire » pour favoriser l'intrapreneuriat et l'ouverture extérieure.
	Pour qui ?	Entreprises, associations.
	Quand ?	Action permanente (mais fréquence de rendez-vous réguliers et de mise en place d'actions)
	Climat et Solidarité	Décloisonner les services en interne et développer les liens sociaux.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait créer un « label vert » qui récompense les entreprises dans cette démarche et développer un kit d'amorce de la démarche, fixer des rendez-vous, inciter financièrement, mettre en place une ingénierie, des facilitateurs et favoriser la mise en relation avec l'écosystème.
	Conditions de réussite	Respect de l'engagement et rédaction de bilans.

PROPOSITION N°5

Sous-thème n°2

DES DÉFIS THÉMATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Objectifs		Informer et donner de bonnes habitudes aux salariés pour réduire l'impact environnemental.
Description	**Quoi ?**	Lancer un défi, sur une période de plusieurs semaines, sur un thème, comprenant une boîte à outils et des objectifs. Prévoir une récompense motivante en fin de défi.
	Pour qui ?	Salariés (privé et public), groupes, intra et interstructures, écoles et université.
	Quand ?	Action d'un an (selon les saisons).
	Climat et Solidarité	Créer du lien entre tous les salariés.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Entreprises (relais)
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait coordonner et communiquer sur les défis, et diffuser des outils thématiques.
	Conditions de réussite	Communication sur les avancées, sponsor de l'action par une figure emblématique.

PROPOSITION N°6

Sous-thème n°3

GARANTIE PUBLIQUE ET DE RETOURS SUR INVESTISSEMENT DES PROJETS DE MUTUALISATION ÉNERGÉTIQUE

Objectifs		Pallier les délais longs des retours sur investissement pour les entreprises qui font de la mutualisation énergétique. Pallier les inégalités entre les entreprises face à ce lourd investissement.
Description	**Quoi ?**	Créer une structure publique (caisse des dépôts) garantissant aux acteurs les risques inhérents aux projets s'inscrivant dans la durée.
	Pour qui ?	Entreprises et collectivités
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Entreprises (faire connaître le dispositif) Porteurs potentiels identifiés :
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait créer un fond de garantie ou le susciter.
	Conditions de réussite	Moyens financiers

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°3

MUTUALISATION DE SENSIBILISATIONS ET DE DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

Objectifs		Accélérer la dynamique de réduction des consommations d'énergie au sein des entreprises. Diminuer les émissions de gaz à effets de serre en diminuant la consommation énergétique par la diminution des pertes énergétiques.
Description	**Quoi ?**	Proposer des actions collectives de formation. Développer des ateliers gratuits pour toutes les PME et PMI pour sensibiliser les employés aux possibilités et pratiques d'entreprises locales voisines.
	Pour qui ?	PME et PMI
	Quand ?	Action ponctuelle mais régulière
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Cci, Métropole, ADEME, acteurs de l'énergie et du diagnostic
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait proposer son expertise et organiser des événements. Elle pourrait accompagner à la recherche de financement.
	Conditions de réussite	Mise en œuvre et commande de diagnostic. Essaimage.

PROPOSITION N°8

Sous-thème n°3

LABEL « EMPLOYEUR ENGAGÉ POUR LE CLIMAT »

Objectifs		Promouvoir les engagements des entreprises pour améliorer son image. Attirer les talents et apporter du sens aux collaborateurs.
Description	**Quoi ?**	Mettre en place un label afin de promouvoir et faire connaître les réalisations. Créer un référentiel.
	Pour qui ?	Chefs d'entreprise, les PME, les dirigeants
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Impact indirect sur le développement économique et les emplois.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Collectivités (promotion), entreprises (témoignages, relais, implication), Cci (accompagnement, promotion du label, identification des actions) Relais financier sur les actions environnemental à porter
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait écrire une charte et un référentiel et communiquer et promouvoir.
	Conditions de réussite	Rôles de chacun à bien attribués, niveau de sincérité, rendre accessible l'information

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°4

BANQUE TERRITORIALE DE L'ÉQUIPEMENT

Objectifs		Réduire la production d'objets (énergie grise) et ajuster la production. Promouvoir la sobriété et l'allongement de la durée de vie des objets. Démocratiser et faciliter les économies d'usage. Institutionnaliser le réflexe du don et du prêt pour pallier le frein que représente la notion de propriété dans le processus de seconde vie des objets.
Description	**Quoi ?**	Développer une « place de marché » facilitant la mise en relation pour le don, prêt, location, échange. Référencer et développer l'offre en économie de fonctionnalités.
	Pour qui ?	Les citoyens en général et les entreprises
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Partage de la valeur d'un produit
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	La Yourt Conseil (animation de la communauté, filières textiles et décoration), SERVED (participation à la prévention des déchets en déchèteries), ENVIE (service de location d'électroménager), JCEL (organisation de manifestations, sensibilisation au don et au troc)
	Appui de la Métropole	Institutionnaliser la démarche, favoriser le passage à l'acte.
	Conditions de réussite	Moyens techniques, site dédié, animation de la communauté visibilité institutionnelle

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°4

ESPACES COMMUNS PARTAGÉS DANS LES HABITATS

Objectifs		Répondre à un impératif de sobriété, de recyclage et de durée de vie.
Description	**Quoi ?**	Rendre obligatoire dans toutes les constructions une surface (à déterminer en fonction du nombre de logement et de la surface) dédiée au partage. Exemples : buanderies mutualisée, fours, barbecues, composteurs, donnerie. Déployer éventuellement dans les habitats existants.
	Pour qui ?	Locataires et propriétaires
	Quand ?	Permanente
	Climat et Solidarité	
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	
	Appui de la Métropole	
	Conditions de réussite	

PROPOSITION N°11

Sous-thème n°4

CONSIGNE SUR LES BOUTEILLES EN VERRE

Objectifs		Favoriser les économies d'énergie, économiser de la matière première, allonger la durée de vie. Promouvoir l'économie locale.
Description	Quoi ?	Mutualiser, identifier les acteurs, mettre aux normes (formes, étiquettes, colle, etc), développer un cahier des charges du nettoyage. Développer à l'échelle locale.
	Pour qui ?	Brasseurs, vignerons
	Quand ?	Action permanente.
	Climat et Solidarité	La logistique peut être réalisée par une personne en situation d'insertion ou de handicap.
Partenariats et mise en œuvre	Portage	ADEME (étude environnementale), réseau de consignes
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait coordonner les échanges entre brasseurs, vignerons et les industriels du lavage, faire de la facilitation.
	Conditions de réussite	Créer une structure indépendante pour la logistique qui soit publique (gérée par la Métropole) ou privée (actionnaires seraient les brasseurs), ou les deux. Atteindre une taille certaine pour assurer la rentabilité (à évaluer).

IMPLICATION ET ENGAGEMENT CITOYENS

3 ATELIERS DE TRAVAIL LE 9 MARS, 20 JUIN ET 12 SEPTEMBRE 2019

110 PARTICIPANTS

I. QUELS ENJEUX ?

L'ampleur du défi climatique que nous connaissons aujourd'hui appelle une prise de conscience et un passage à l'action massif. Chacun est concerné en tant qu'individu, à travers ses modes de vie et pratiques, dans toutes ses sphères d'activités. Il l'est aussi comme citoyen contribuant aux choix collectifs d'avenir.

Mais derrière ce principe qui peut paraître évident, des freins peuvent apparaître dans le passage à l'action qui découle de la prise de conscience des enjeux climatiques. Ces derniers sont aussi conditionnés par les ressources et leviers dont chacun dispose pour agir. La question des inégalités sociales est ainsi révélée sous un nouveau jour avec des possibilités inégales de s'adapter à ces enjeux et aux impacts qu'induit le changement climatique. La massification, l'approfondissement et l'accélération de cet engagement citoyen constitue un enjeu central pour la transition du territoire.

L'engagement des citoyens apparaît comme un des éléments conditionnant l'ambition du PCAET. À horizon 2030, 12% de la baisse estimée des consommations d'énergie serait obtenue grâce aux changements d'habitude, notamment dans l'habitat.

Mais au-delà de cet objectif, la réussite de l'ensemble des objectifs fixés par le PCAET et de ses actions est conditionnée par l'appui des citoyens. L'engagement des citoyens intervient en transversalité dans la transformation des modes de production, de distribution et de consommation dans le territoire.

II. POURQUOI FAUT-IL TOUS S'Y METTRE ?

12 % d'économies énergétiques par les changements de comportement implique qu'a minima 80 000 ménages ainsi que 25 % des salariés du territoire métropolitain réalisent 10 % de baisse de consommation grâce à des actions de sobriété, au bureau ou dans leur logement.

Dans le cadre de la démarche #OnS'YMetTous, un questionnaire a été diffusé auprès d'habitants de la Métropole, il en ressort une prise de conscience de la question climatique dont les répondants estiment qu'elle doit concerner chacun. Une dynamique de changement semble enclenchée avec plus de ⅔ des répondants qui indiquent avoir déjà fait évoluer leurs habitudes et la même proportion qui souhaitent aller plus loin. L'enquête révèle également des besoins d'information pour les accompagner.

Si la Métropole a un rôle à jouer dans la sensibilisation des citoyens, l'ampleur des enjeux appelle une stratégie d'information, d'accompagnement, d'incitation… qui dépasse la seule approche institutionnelle. Associations, entreprises… ont également leur rôle à jouer. Mais, plus encore, c'est un effet d'entraînement collectif qui est à rechercher pour accélérer le partage des enjeux et l'engagement citoyen au sein des familles, entre voisins, entre collègues…

III. S'Y METTRE TOUS OUI, MAIS COMMENT ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon s'appuie fortement sur l'implication des habitants, dans tous les domaines d'activités. En effet, que cela concerne l'énergie du logement, la gestion des déchets ménagers ou les modes de déplacement, un changement d'habitude en entraîne un autre. C'est donc en misant sur les ressorts de l'engagement que la section "Tous héros ordinaires" apparaît dans le plan climat, notamment l'action 3 :

Tous héros ordinaires : *Susciter et accompagner les changements d'habitudes*, notamment par la mise en place de défis et expérimentations destinés aux citoyens et d'un plan d'éducation au développement durable.

L'ensemble de ces actions devrait permettre une baisse de la consommation d'énergie de 3% d'ici à 2030.

La thématique « Engagement citoyen » est une thématique transversale qui vient recouper d'autres problématiques abordées dans les différents groupes et ateliers de cette démarche de concertation. Le groupe, constitué de 23 participants lors du dernier atelier, a élaboré 11 fiches portant sur des actions engageant les citoyens et différents acteurs en faveur du climat tout en s'orientant sur des questions d'urbanisme, de consommation, etc. Et c'est bien là le cœur de la démarche On S'y Met Tous : quel que soit le domaine concerné, chacun peut en être acteur, y compris les citoyens, pour lutter contre le changement climatique et adapter au mieux notre quotidien à des enjeux nouveaux. Certaines propositions de ce volet concernent purement l' « Engagement citoyen », mais les participants ont aussi élaboré des actions se rapportant à trois autres ateliers de la démarche On S'y Met Tous :

- Consommation et déchets, notamment sur des pratiques du quotidien telles que les achats ou le tri ;
- Adaptation de la ville, et plus particulièrement sur des enjeux de végétalisation ;
- Entreprise et climat, pour impliquer et favoriser l'engagement dans les entreprises.

Il est également à noter que les échanges ont donné lieu à de nombreuses autres idées d'actions, mais qui n'ont pas été développées dans le détail comme celles présentées à la page suivante. Parmi ces propositions, l'idée de faire une évaluation participative à mi-parcours du Plan Climat a été mentionnée, au même titre que celle d'inciter la Métropole à faire preuve d'exemplarité en matière de lutte contre le réchauffement climatique, tout en étant dans la réciprocité, c'est-à-dire ne pas pointer du doigt les acteurs qui ne seraient pas exemplaires

IV. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Sous-thèmes	Actions
1. Engagement citoyen	1. Création de lieux-ressources thématiques
	2. Fédérer les associations du territoire
	3. Inclure la dimension d'engagement citoyen dans les événements de la vie locale
2. Consommation et déchets	4. Mutualisation des achats en proximité
	5. (Sur) consommation et déchets
	6. Compost et collecte de déchets collectifs
	7. Apprendre à éviter les substances nocives dans les produits d'entretien et les cosmétiques
3. Adaptation de la ville	8. Végétalisation des cours intérieures par les citoyens
	9. Végétalisation de l'espace urbain
4. Entreprise et transition climatique	10. Challenge ton entreprise !
	11. TPE/PME en transition

PROPOSITION N°1

Sous-thème n°1

CRÉATION DE LIEUX-RESSOURCES THÉMATIQUES

Description	**Quoi ?**	Aider les citoyens qui ont envie d'agir sur un thème en les formant, en leur donnant les outils et le matériel, en les mettant en lien entre eux et avec des personnes professionnelles (« *pas seulement des flyers et des tutos* »). Par exemple, pour contribuer à la végétalisation et à la biodiversité, acheter/louer ensemble une pépinière ; pour faire ses propres produits, louer un broyeur à pain, une yaourtière... Créer des lieux-ressources avec des activités/un accompagnement/une formation des citoyens et une vente/location de matériel nécessaires au passage à l'action. Les lieux doivent permettre l'accompagnement au passage à l'action
	Pour qui ?	Les curieux et la majorité des sensibilisés.
	Quand ?	Actions permanentes pour permettre les changements de comportements
	Climat et Solidarité	Création de lien social et réappropriation de savoir-faire qui change la manière de consommer et peut faire des économies
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Animation de lieux-ressources, interventions ponctuelles...
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait se charger de la location de locaux et de financer le dispositif pluriannuellement.
	Conditions de réussite	Engagement de la collectivité dans la durée

PROPOSITION N°2

Sous-thème n°1

FÉDÉRER LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Description	**Quoi ?**	Fédérer les associations, et donc capitaliser et centraliser les actions faites sur le territoire, et fédérer l'implication des citoyens. De nombreuses actions sont menées par des associations du territoire (dont étudiantes) et demandent à être fédérées.
	Pour qui ?	Les associations et les publics qu'elles concernent
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Les associations sont des viviers de mixité sociale
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Porteurs potentiels identifiés : la Métropole, le Conseil de Développement ?
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait être le relais et un acteur privilégié pour fournir des données chiffrées fiables aux associations et les aiguiller (études ADEME carbone 4). Ceci permet aussi de limiter la multiplication des sources d'informations Elle pourrait aussi mettre en relation les associations et relayer leurs actions (=> enjeux de communication) et tenir un registre des associations du territoire.
	Conditions de réussite	Mise en place de lieux de rencontres identifiés (voir fiche n°1)

PROPOSITION N°3

Sous-thème n°1

INCLURE LA DIMENSION D'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE LOCALE

Description

Quoi ?	Mobiliser les envies d'agir des habitants, les impliquer et leur donner l'occasion de s'engager localement, de connaître les associations œuvrant dans ce domaine. Échanger sur les initiatives individuelles, mutualiser et capitaliser les envies d'action. Organiser des événements, mobiliser des écoles, des acteurs culturels, en rendant plus visibles les actions concrètes, en créant de la *convivialité* pour inciter chacun à participer
Pour qui ?	Les habitants
Quand ?	Action ponctuelle mais récurrente
Climat et Solidarité	Action accessible, gratuite et ouverte à tous

Partenariats et mise en œuvre

Portage	Proposer des stands, participer à l'animation, financer un événement Porteurs potentiels identifiés : communes, Métropole
Appui de la Métropole	La Métropole pourrait utiliser les moyens existants en son sein : service participation, communication, événements, et faire le lien avec les communes
Conditions de réussite	Trouver le bon canal de communication pour échanger et inciter les personnes à participer

PROPOSITION

N°4

Sous-thème n°2

MUTUALISATION DES ACHATS EN PROXIMITE

Description

Quoi ?

Diminuer l'empreinte CO2 de chaque habitant et préserver la qualité de l'air.

Réduire (voire supprimer) les besoins de déplacements des citoyens pour leurs achats quotidiens, tout en consommant localement et en développant des dispositifs tels que le vrac (avec moins d'emballage).

Par exemple, regrouper tous les achats des habitants d'un immeuble, d'un quartier dans un seul espace. Les commandes peuvent se faire un jour précis.

Pour qui ?

Pour tous les habitants et citoyens

Quand ?

Action permanente

Climat et Solidarité

Rendre accessibles certains produits (achat moins cher en volume) et valoriser le producteur. Permettre aussi la création d'emplois.

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Les associations de proximité (logistique et organisation).

Appui de la Métropole

La Métropole pourrait inciter les municipalités à mettre à disposition les locaux nécessaires, et subventionner les associations dans leur logistique.

Conditions de réussite

Informer les habitants : de ce qu'ils gagnent (temps, argent, qualité de produits), et de ce que ça apporte au climat (empreinte carbone, qualité de l'air).

Insister sur la nécessité de l'implication politique locale.

PROPOSITION N°5 *Sous-thème n°2*	**(SUR)CONSOMMATION ET DÉCHETS**

Description	**Quoi ?**	Mieux manger pour optimiser sa consommation, sans surconsommer et ainsi limiter la production. Rapprocher les lieux de production et de consommation, et s'affranchir des effets négatifs de pollution. Engager une rupture : changer les comportements, et responsabiliser nos actes au quotidien et dans la durée, en adoptant de meilleurs réflexes. Passer par les circuits de proximité, limiter les emballages, développer le vrac, optimiser le tri des déchets (dont clarifier les consignes de tri) ; harmoniser les pratiques.
	Pour qui ?	Les citoyens, les entreprises, les collectivités
	Quand ?	Actions permanentes
	Climat et Solidarité	Cette action est identifiée comme étant un enjeu majeur et accessible à tous
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les entreprises (impulser l'action, expérimenter)
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait apporter de la légitimité et du cadrage et tenir un rôle quant à l'amélioration de la compréhension des consignes de tri Elle pourrait faire évoluer la collecte et les systèmes de tri industriels
	Conditions de réussite	Volonté des équipes dirigeantes à impulser le changement

PROPOSITION N°6 *Sous-thème n°2*	**COMPOST ET COLLECTE DE BIO-DÉCHETS COLLECTIFS**

Description	**Quoi ?**	Rendre accessible à tous et très simplement, la possibilité de participer à un compost, en diminuant la production de déchets non valorisables. Mettre en place de bacs de tri de couleur « marron » pour la récupération des déchets compostables en bas de chaque immeuble ou à proximité directe, et prévoir leur valorisation.
	Pour qui ?	Tous les habitants, les collectivités publiques, les entreprises
	Quand ?	C'est une action permanente
	Climat et Solidarité	Création d'emplois et valorisation du travail de collecte par la valorisation du compost
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les entreprises capables de valoriser le compost (rôle d'information), fédération des agriculteurs (utilisation directe dans les parcs/forêts), associations (logistique) Besoin de formations et création de postes pour le traitement des déchets
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait être porteuse de projet pour mettre en place le ramassage et la mise à disposition des bacs
	Conditions de réussite	Voir ci-dessus

PROPOSITION N°7

Sous-thème n°2

APPRENDRE À ÉVITER LES SUBSTANCES NOCIVES DANS LES PRODUITS D'ENTRETIEN ET LES COSMÉTIQUES

Description	**Quoi ?**	Apprendre à moins polluer, pour soi et pour les autres, afin de vivre dans un environnement sain dans les sphères intérieures (au bureau, et à la maison). Sensibiliser aux substances chimiques dissimulées dans les produits quotidiens et faire évoluer la réglementation. Repérer ces substances dans les produits d'entretien, en les maîtrisant (produits chimiques, produits écolo, produits Do It Yourself), en apprenant à lire les étiquettes, afin de savoir ce que contiennent les produits. Faire autrement, par l'achat de produits alternatifs, bio, avec des principes actifs, et également économiquement avantageux.
	Pour qui ?	Tous les publics, touchés dans leurs pratiques quotidiennes.
	Quand ?	Actions ponctuelles (gratuites) et permanentes (rémunérées)
	Climat et Solidarité	Concerne tous les citoyens (la formation est autant utile dans un kiosque au parc de la tête d'Or, que dans les réunions des centres sociaux)
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les associations (proposer et animer des actions)
	Appui de la Métropole	Montrer l'exemple dans les crèches, les écoles, les entreprises
	Conditions de réussite	Formation de personnes pour animer et éventuellement les rémunérer

PROPOSITION N°8 *Sous-thème n°3*	**VÉGÉTALISATION DES COURS ET INTERIEURS PAR LES CITOYENS**

Description	**Quoi ?**	Adapter la ville aux changements climatiques par la végétalisation. Mettre à disposition pour les citoyens une pépinière pour végétaliser les cours intérieures Proposer des services par les équipes des espaces verts sur l'ensemble du territoire Supprimer les poubelles dans les espaces privatifs (cours intérieures) pour les odeurs, les espaces perdus... Faciliter la manutention des éboueurs (respect de l'humain).
	Pour qui ?	Les habitants de la métropole
	Quand ?	Action permanente
	Climat et Solidarité	Tous les habitants du territoire auront un peu de nature près de chez eux (arbres gratuits pour les citoyens).
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les services parc/jardins de la ville/Métropole, les personnes âgées en EPHAD, à l'occasion de la semaine bleue, les associations expertes, les copropriétés et organismes HLM, les écoles pour impliquer les enfants
	Appui de la Métropole	La Métropole pourrait faire de la publicité sur des grands panneaux pour faire la promotion de l'action.
	Conditions de réussite	Former les citoyens pour améliorer le cadre de vie ; s'appuyer sur les copropriétés ; bonne entente Métropole/communes. Information et communication sur l'ensemble du territoire : par l'affichage, par l'école, par les entreprises

PROPOSITION N°9

Sous-thème n°3

VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE URBAIN

Description

Quoi ?	Résoudre les enjeux d'adaptation « de la vie urbaine à la vie humaine », et en particulier combattre les îlots de chaleur urbains, refroidir/rafraîchir l'espace urbain. Planter des arbres, planter dans l'espace public ; sanctuariser des espaces dédiés à la végétalisation pour de la plantation et de l'agriculture urbaine ; favoriser les projets de jardin citoyen ; mettre en place des budgets participatifs pour financer des actions
Pour qui ?	L'ensemble des habitants
Quand ?	Action permanente qui doit être inscrite dans les politiques publiques
Climat et Solidarité	Action ouverte à tous les citoyens, inclusive

Partenariats et mise en œuvre

Portage	Appui technique (ALEC), mobilisation des citoyens, appui des pouvoirs publics et mobilisation/accompagnement des maîtres d'ouvrage Porteurs potentiels identifiés : les équipes des parcs et jardins de la Métropole
Appui de la Métropole	La Métropole devrait pouvoir influencer les prises de décision sur ce champ d'intervention, l'intégrer dans la planification urbaine et inciter financièrement les maîtres d'ouvrage (privés / publics). La Métropole, les équipes parcs et jardins pourraient faire davantage le lien avec les communes
Conditions de réussite	Voir ci-dessus

PROPOSITION N°10

Sous-thème n°4

CHALLENGE TON ENTREPRISE !

Description

Quoi ?

Accompagner les salariés vers les changements de comportements.

Faire adhérer les entreprises au challenge, et construire le kit de sensibilisation (flyers, affiches, jeux, serious game, ...).

Identifier des référents au sein des entreprises (ambassadeurs), tout en cadençant dans le temps les différentes thématiques (vélo au printemps, chauffage en hiver, déchets à la rentrée de septembre, numérique en été pour trier ses mails) et pérenniser ses actions.

Organiser les challenges inter- entreprises régulièrement avec des indicateurs d'évaluation.

Pour qui ?

Tous les salariés (privés, publics), les entreprises du territoire ou au niveau national

Quand ?

Action permanente pour 2-3 ans

Climat et Solidarité

Cette action s'adresse à tous les salariés, quelle que soit leur fonction et crée un lien entre vie professionnelle et vie personnelle

Partenariats et mise en œuvre

Portage

Les entreprises, porteuses de démarches RSE et qui ont envie de faire partager leurs bonnes pratiques (implication dans la durée)

Appui de la Métropole

Les Services Développement économique, la Direction Prospective et Dialogue Publique, etc., pourraient faire le lien pour mobiliser les entreprises

Conditions de réussite

Mesurer l'impact de l'action, en comptant par exemple le nombre de salariés engagés

Inscrire ces actions en continuité et en cohérence avec des actions déjà engagées (ex : mobilités, PDIE, co-voiturage, etc)

PROPOSITION N°11 *Sous-thème n°4*	**TPE / PME ET TRANSITION**

Description	**Quoi ?**	Engager une sensibilisation des TPE/PME à la transition énergétique, afin d'impliquer les salariés, les clients, les fournisseurs. Accompagner les TPE dans les moyens qu'elles peuvent mobiliser (aides fiscales, labellisation des entreprises citoyennes face aux changements d'habitudes). En termes d'impacts humains et économiques, promouvoir la baisse de consommation du carburant et diminuer l'usage de la voiture. Rassembler toutes les TPE/PME sur une même thématique à savoir la lutte contre le réchauffement climatique (ex : baisse de carburant, mettre à disposition des vélos, mutualiser les moyens, lieux communs pour se restaurer)
	Pour qui ?	Les salariés, les clients, les fournisseurs, les conjoints, les enfants, ...
	Quand ?	Actions permanente
	Climat et Solidarité	Création de liens, de solidarité, de partage, mais risque d'individualisation.
Partenariats et mise en œuvre	**Portage**	Les entreprises
	Appui de la Métropole	Les services de la Métropole, tels que celui en chargement du développement économique, les services Déplacement et/ou Mobilité, Voirie et la DPDP (challenges mobilité, PDIE…) pourraient appuyer cette action.
	Conditions de réussite	S'appuyer sur des acteurs structurants locaux (Chambre de métiers, clubs d'entreprise…) Développer l'« aller vers » (commerçants, artisans)

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - BP 3103
F - 69399 Lyon Cedex 03
Tél : + 33 (0)4 78 63 40 40

blogs.grandlyon.com/plan-climat
www.leclimatentrenosmains.org

GRANDLYON
la métropole

Papier recyclé

Métropole de Lyon - DUCV / STPU / Service Écologie - Conception couverture : Nathalie Lothier / Bureaubureau / novembre 2019.